

Bienvenue ! Kuwakaribisha! Welcome! هب يفتحم | Bienvenido! 受欢迎 Bem-vindo! Vítejte! स्वागत Benvenuto!



2015-2016

Le guide des étudiants internationaux

Venir étudier, s'installer et vivre
à l'*Université Grenoble Alpes*



→ ISSO
International Students & Scholars Office
Service Accueil International



Bienvenue ! Kuwakaribisha! Welcome! هب يفتحم | Bienvenido! 受欢迎 Bem-vindo! Vítejte! स्वागत Benvenuto!

ÉDITO

BIENVENUE À GRENOBLE !

La qualité des formations de l'Université Grenoble Alpes, son ouverture internationale, son environnement exceptionnel et le dynamisme de sa vie étudiante en font une destination privilégiée par plus de 7 200 étudiants internationaux chaque année.

Vous aussi, vous avez choisi de vous enrichir avec une expérience à l'étranger en intégrant l'un des établissements d'enseignement supérieur de l'Université Grenoble Alpes.

Ce guide a été réalisé pour vous dans le but de faciliter votre venue, votre arrivée et votre installation. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à vos démarches : choix d'une formation, visa, budget, inscription, logement, visa, assurances, etc., mais aussi les renseignements utiles pour profiter pleinement de votre séjour : vie quotidienne, sport et loisirs, associations étudiantes, agenda culturel, etc

Par ailleurs, l'équipe du Service Accueil International de l'Université Grenoble Alpes est là pour vous informer et vous accompagner tout au long de l'année. N'hésitez pas à les contacter.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite une excellente préparation de votre mobilité à l'Université Grenoble Alpes.

Daniel Brissaud

Administrateur provisoire de l'Université Grenoble Alpes

SOMMAIRE

Venir étudier à l'Université Grenoble Alpes

- Un pôle universitaire et scientifique majeur en Europe **5**
- Choisir sa formation **8**
- S'inscrire à l'université **9**

Préparer son arrivée et s'installer

- L'Université Grenoble Alpes vous accueille **13**
- Obtenir un visa **14**
- Valider votre visa à votre arrivée **15**
- Assurance-santé **16**
- Logement **17**
- Venir à l'Université Grenoble Alpes **21**
- Checklist : les documents à ne pas oublier ! **22**

Vivre à Grenoble, Chambéry ou Annecy

- Gérer son argent **24**
- Se nourrir **27**
- Se soigner **28**
- Se documenter **31**
- Se déplacer **33**
- Communiquer **37**
- S'informer **38**
- Trouver un job **39**
- Faire du sport **40**
- S'impliquer dans la vie associative **42**
- Sortir **43**
- Le choc culturel **45**
- Lexique des acronymes **46**

Guide édité par l'Université Grenoble Alpes.

L'Université Grenoble Alpes est une communauté d'universités et établissement (COMUE) composée de l'Université Joseph Fourier, l'Université Stendhal, l'Université Pierre-Mendès-France, l'Université Savoie Mont Blanc, Grenoble INP, Sciences Po Grenoble, de l'ENSAG, du CNRS, de l'INRIA et du CEA.

Production : Direction des Relations internationales de la COMUE Université Grenoble Alpes / Service Accueil International

Conception graphique : Arturo Apon / Université Grenoble Alpes

Traduction du guide en anglais : Robert Howell Griffiths

Crédits photos : Université Grenoble Alpes / Utopik photo, Université Grenoble Alpes / Alexis Chezière, Université Grenoble Alpes / Christophe Levet, Flickr, Grenoble communication, Université Savoie Mont Blanc, Université Stendhal / Bérangère Haëgy, Grenoble INP / Alexis Chezière, Office de Tourisme Chambéry J. Bouchayer.

Juillet 2015

Plus d'information : <http://international.univ-grenoble-alpes.fr>

Contact : isso@univ-grenoble-alpes.fr



1^{ère} partie :

**Venir étudier à
*l'Université Grenoble Alpes***

UN PÔLE UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE MAJEUR EN EUROPE

L'Université Grenoble Alpes

L'Université Grenoble Alpes rassemble les établissements universitaires du sillon alpin dans une structure unique visant à rendre le paysage universitaire plus compréhensible et plus visible, notamment à l'international.

L'Université Grenoble Alpes offre des formations dans toutes les disciplines. Elle est composée de :

- **l'Université Joseph Fourier (UJF)** : sciences, technologies et santé.
- **l'Université Pierre-Mendès-France (UPMF)** : sciences humaines et sociales.
- **l'Université Stendhal** : lettres, langues, langages, arts et communication.
- **l'Université Savoie Mont Blanc** : sciences, technologie, langues, lettres, arts, sciences humaines et sociales.
- **Grenoble INP** avec ses 6 écoles d'ingénieurs :
 - Ense3 : École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement.
 - Ensimag : École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées.
 - Esisar : École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux.
 - Génie industriel : École nationale supérieure de Génie industriel.
 - Pagora : École internationale du Papier, de la communication imprimée et des biomatériaux.
 - Phelma : École nationale supérieure de physique, électronique et matériaux.
- **Sciences Po Grenoble** : sciences politiques.
- **École nationale d'architecture de Grenoble (ENSAG)** : architecture

Créé en juin 2009, le Collège doctoral de l'Université Grenoble Alpes réunit les écoles doctorales issues des universités Joseph Fourier, Stendhal, Pierre-Mendès-France, de Savoie et Grenoble INP. Depuis la rentrée 2009-2010, tous les doctorants s'inscrivent auprès de ce Collège doctoral pour préparer le Doctorat de l'Université Grenoble Alpes.

Les principaux sites de l'Université Grenoble Alpes



CHIFFRES CLES

60 000 étudiants
7 200 étudiants internationaux
3 700 doctorants
160 nationalités
20 langues enseignées

POUR EN SAVOIR +

www.univ-grenoble-alpes.fr
www.ujf-grenoble.fr
www.upmf-grenoble.fr
www.u-grenoble3.fr
www.univ-smb.fr
www.grenoble-inp.fr
www.sciencespo-grenoble.fr
www.grenoble.archi.fr

Les acteurs de la recherche

Pôle de recherche d'envergure mondiale, au cœur de la région Rhône-Alpes, l'*Université Grenoble Alpes* jouit d'une notoriété internationale dans de nombreux domaines scientifiques. L'étroite interaction entre **universités, grands centres de recherche et multinationales** de premier plan fait de ce pôle l'un des principaux centres scientifiques européens et le premier pôle français de recherche publique après Paris-Ile de France.

Le sillon alpin compte plus d'une centaine de laboratoires de recherche publique dont la majeure partie sont des Unités Mixtes de Recherche (UMR) sous tutelle des universités et des grands organismes de recherche nationaux tels que le Centre national de recherche scientifique (CNRS), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA), etc.

Le sillon alpin bénéficie également de la présence d'instruments de recherche internationaux comme l'**European Synchrotron Radiation Facility (ESRF)**, l'un des trois plus importants synchrotrons actuellement en fonctionnement dans le monde, installé à Grenoble ; l'**European Organization for Nuclear Research (CERN)**, le plus grand centre de physique des particules du monde, près de Genève, ou encore l'**Institut Laue Langevin (ILL)**, leader mondial en sciences et techniques neutroniques, possédant la source de neutrons la plus intense au monde.

De nombreuses sociétés internationales telles que STMicroelectronics, XEROX, bioMérieux, Schneider, ont choisi de s'implanter dans le sillon alpin, séduites par la pluridisciplinarité et l'excellence de l'environnement scientifique.

La présence de ces grands organismes de recherche et de laboratoires d'excellence permet aux doctorants de bénéficier d'un environnement d'une qualité scientifique exceptionnelle, ouvert vers l'entreprise et l'international.

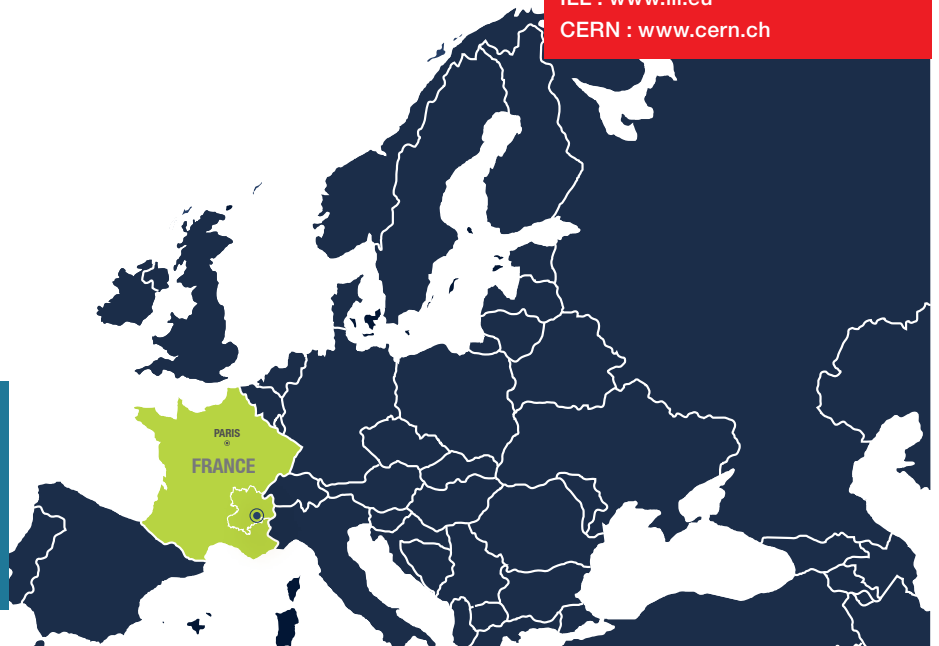


POUR EN SAVOIR +

CEA : www.cea.fr
CNRS : www.cnrs.fr
INRIA : www.inria.fr
INSERM : www.inserm.fr
IRSTEA : www.irstea.fr
ESRF : www.esrf.eu
ILL : www.ill.eu
CERN : www.cern.ch

CHIFFRES CLÉS

6 600 chercheurs
3 700 doctorants dont 1 700 étrangers
14 écoles doctorales
4 pôles de compétitivité mondiaux
5 grands instruments internationaux
10 organismes de recherche nationaux



Grenoble, capitale des Alpes

Grenoble se situe dans le sud-est de la France, au cœur des Alpes, à 3 heures de Paris en train et à 3 heures de la Méditerranée en voiture. Avec les communes alentours (Échirolles, Saint-Martin-d'Hères, Sassenage, Fontaine, etc.), son agglomération regroupe plus de 650 000 habitants. Située au pied des montagnes, au cœur des trois massifs de Belledonne, de la Chartreuse et du Vercors, entourée de parcs naturels préservés et sauvages, la capitale du Dauphiné est un carrefour important entre la Suisse et l'Italie.

Grenoble accueille chaque année près de 7 200 étudiants internationaux, de 160 nationalités différentes.

Souvent citée comme exemple au niveau national, la ville prend soin de ses habitants en situation de handicap en mettant en œuvre une politique d'accessibilité à laquelle s'associe activement l'Université Grenoble Alpes.



Grenoble

Le Bourget-du-lac et son technopôle

Situé au pied des Alpes et à l'extrême sud du lac naturel du Bourget, le technopôle Savoie Technolac est un campus technologique entièrement consacré aux énergies et écotechniques. Il s'organise autour de plateformes au service des entreprises, centres de recherche et établissements d'enseignement supérieur.



Le Bourget-du-Lac

Chambéry, ville d'art et d'histoire

Capitale historique de la Savoie, la ville de Chambéry compte 56 000 habitants. À la porte des Alpes, elle bénéficie d'une excellente situation géographique, entre lacs et montagnes.

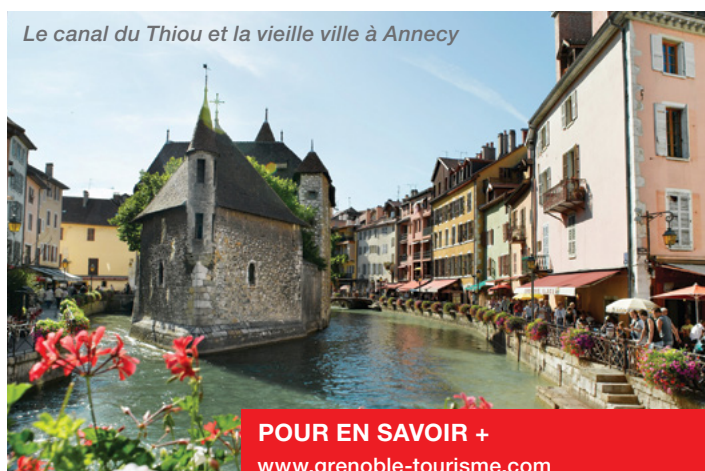
Grâce à ses nombreuses infrastructures (théâtre, cinémas, salle de concert, médiathèque, galerie Eurêka, château des Ducs de Savoie et bien d'autres encore), elle dispose d'un patrimoine culturel et artistique riche.



La fontaine aux éléphants à Chambéry

Annecy, « la Venise des Alpes »

Située dans les Préalpes du Nord, la ville d'Annecy compte 50 000 habitants. Surnommé « la Venise des Alpes » en raison des petits ponts qui enjambent les trois cours d'eau parcourant sa vieille ville, ce centre touristique et industriel se distingue par son grand lac. Son château, son palais de l'Île, son Conservatoire d'art et d'histoire sont autant de curiosités à découvrir.



Le canal du Thiou et la vieille ville à Annecy

POUR EN SAVOIR +

www.grenoble-tourisme.com

www.chambery-tourisme.com

www.lac-annecy.com

www.lebourgetdulac.fr

CHOISIR SA FORMATION

Choisir sa formation

L'Université Grenoble Alpes offre des formations dans toutes les disciplines. Elles sont toutes accessibles aux étudiants étrangers, en échange ou hors échange.

Le catalogue complet est consultable en ligne (en français) : www.univ-grenoble-alpes.fr/formations

Pour un accès direct aux formations et cours dispensés en anglais : www.univ-grenoble-alpes.fr/programs



POUR EN SAVOIR +
www.campusfrance.org
www.onisep.fr

L'enseignement supérieur français

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE

Le système d'enseignement supérieur français regroupe plusieurs types d'établissements qui peuvent être publics ou privés :

- Les universités
- Les grandes écoles et autres écoles d'enseignement supérieur spécialisées
- Les établissements d'enseignement supérieur technique proposant des formations courtes à vocation professionnelle : sections de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) dans les lycées et les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) au sein des universités

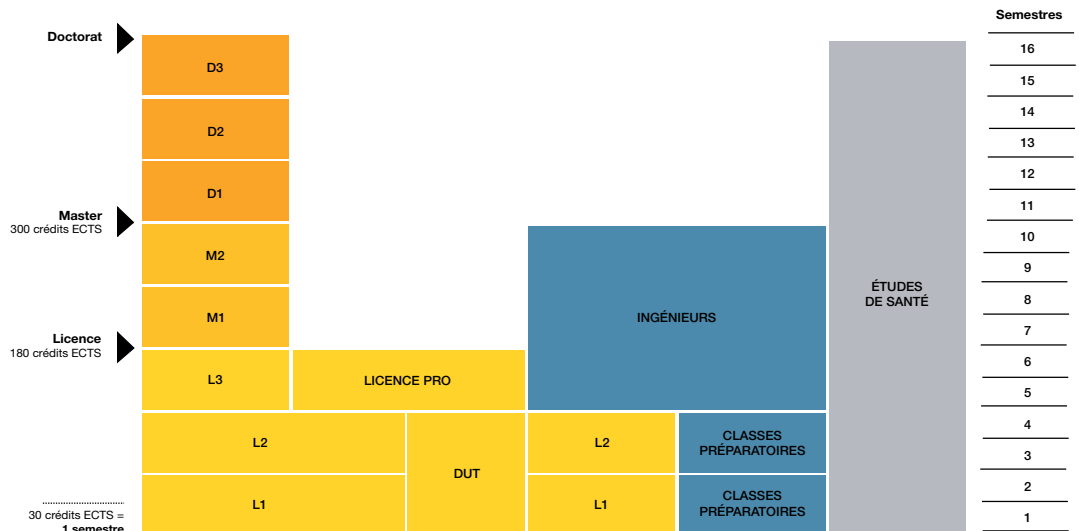
LE SYSTÈME LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD)

En 1999, comme plus de 50 pays européens, la France s'est engagée dans le Processus de Bologne. L'espace européen d'enseignement supérieur mis en place par **ce dispositif est fondé sur 3 grades ou niveaux : Licence, Master et Doctorat.**

Les enseignements sont organisés en semestres. **L'année universitaire se décompose en deux semestres : 1^{er} semestre d'octobre à janvier, 2^{ème} semestre de février à mai.** Chaque semestre d'étude est affecté de 30 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*) évaluant le volume de travail de l'étudiant dans un référentiel commun. À chaque grade correspond un nombre total de crédits : 180 crédits pour la Licence (6 semestres) et 120 crédits pour le Master (4 semestres après la Licence).

La réforme LMD vise à favoriser la mobilité des étudiants en Europe. Les crédits ECTS obtenus sont capitalisables et transférables, notamment lors de parcours d'études à travers plusieurs établissements européens. Ainsi, un semestre suivi en France peut être validé en Allemagne, en Italie, en Pologne ou dans tout autre pays de l'Union Européenne, dans le cadre d'une poursuite d'études.

Schéma simplifié des études supérieures en France



S'INSCRIRE À L'UNIVERSITÉ

Après avoir choisi votre formation, vous devez effectuer une **première demande d'inscription** afin d'obtenir une attestation de pré-inscription. Les démarches de pré-inscription sont différentes si vous venez à l'*Université Grenoble Alpes* dans le cadre d'un programme d'échange ou à titre individuel.

Compréhension du français

Pour les programmes enseignés en français, la compréhension de la langue française est indispensable. Un test d'évaluation linguistique est obligatoire. Vos compétences linguistiques en français doivent correspondre à un niveau qui va généralement de B1 à C1 (cadre européen commun de référence). Certaines formations enseignées en anglais demandent malgré tout un niveau minimum de français A1-A2. Renseignez-vous auprès de votre université d'accueil.

À SAVOIR

A Grenoble le Centre Universitaire d'Etudes Françaises (CUEF) organise des cours de français allant du niveau A1 à C2 et des tests et des certifications au DELF et au DALF.

Attention !

Le test en français ne concerne pas :

- les étudiants des pays où le français est la langue officielle ;
- les titulaires du DALF (Diplôme approfondi en Langue Française) du niveau C1 et C2 ;
- les étudiants étrangers issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie par les ministères de l'éducation nationale et des affaires étrangères ;
- les candidats ayant passé le test organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et ayant obtenus la note de 14/20 aux épreuves écrites.

Venir en programme d'échange

Plusieurs formules d'échange sont proposées : séjour académique en échange, stages en laboratoire ou formations diplômantes. Les programmes d'échanges sont accessibles à tous les niveaux : Licence, Master ou Doctorat.

Si vous souhaitez poursuivre vos études dans l'un des établissements membres de l'*Université Grenoble Alpes*, vous devez d'abord vous renseigner auprès du bureau des relations internationales de votre université d'origine pour savoir s'il existe un partenariat avec votre établissement.

Si le partenariat existe, vous devez candidater au programme choisi auprès de votre établissement d'origine. Celui-ci procédera à la sélection des futurs étudiants en échange. Si vous êtes sélectionné, c'est votre établissement d'origine qui effectuera la demande d'admission auprès de l'établissement d'accueil (UJF, UPMF, Université Stendhal, Université Savoie Mont Blanc, Grenoble INP, Sciences Po Grenoble) ou directement auprès de l'*Université Grenoble Alpes*.

Vous serez informé des démarches à effectuer pour préparer votre séjour d'échange par le service des relations internationales de l'établissement d'accueil.

L'inscription et le règlement des frais de scolarité s'effectuent auprès de l'université d'origine. Vous restez affilié à votre université qui est la seule à pouvoir vous délivrer votre diplôme.

Étudier à Grenoble dans le cadre d'un échange vous permet de suivre des cours tout en bénéficiant d'une expérience à l'international. Les cours validés (crédits ECTS) vous seront crédités dans votre université d'origine.

Venir hors programme d'échange

Pour une inscription à titre individuel, les démarches administratives varient selon le diplôme envisagé, votre pays de résidence (UE ou hors UE), les diplômes déjà obtenus, le type d'établissement, la filière de formation envisagée et le niveau d'études choisi (Licence, Master ou Doctorat). Attention certains enseignements fonctionnent sur des modes différents d'admission (par exemple les inscriptions au CUEF). Renseignez-vous directement auprès de l'établissement.

Attention !

Les procédures d'inscription obéissent à un calendrier très strict qu'il faut impérativement respecter !

ADMISSION EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE LICENCE

Pour vous inscrire en Licence, vous devez être titulaire du baccalauréat ou du diplôme de fin d'études secondaires obtenu dans votre pays d'origine.

Pré-inscription (les dates qui suivent sont données à titre indicatif) :

Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne et de l'Espace Économique Européen : vous êtes soumis aux mêmes conditions d'accès que les étudiants français.

Vous devez enregistrer vos vœux d'orientation en ligne sur www.admission-postbac.fr. Cette procédure est ouverte du 20 janvier au 20 mars 2014.

Si vous êtes étudiant étranger (hors Europe) et que vous résidez à l'étranger : il existe une procédure CampusFrance préconsulaire de pré-inscription en ligne sur le site de CampusFrance : www.campusfrance.org

- Si votre pays d'origine dispose d'un Centre pour les Etudes en France (CEF), vous devez obligatoirement passer par celui-ci pour constituer votre Demande d'Admission Préalable. La date limite de dépôt des dossiers est le 22 janvier 2014 pour l'année universitaire 2014-2015. Grâce au CEF, vous bénéficiez de conseils et d'un soutien pour l'ensemble de démarches à effectuer jusqu'à la demande de visa.
- Si votre pays d'origine ne dispose pas d'un CEF, la Demande d'Admission Préalable est à retirer auprès de l'établissement choisi, au consulat ou à l'ambassade de France dans votre pays d'origine. Vous devrez ensuite remettre ce dossier complété entre le 15 novembre 2013 et le 22 janvier 2014 pour l'année universitaire 2014-2015.

Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez en France avec un titre de séjour d'un an ou plus : vous devez retirer le dossier de Demande d'Admission Préalable (DAP) entre le 15 novembre 2013 et le 22 janvier 2014 auprès de l'université de votre choix, pour l'année universitaire 2014-2015.

ADMISSION EN OU 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} ANNÉE DE LICENCE OU EN MASTER

Si vous êtes de nationalité européenne, vous suivrez la même procédure de candidature que les étudiants français.

Si vous êtes étudiant étranger (hors Europe) et que vous résidez à l'étranger :

→ Si vous résidez dans un des pays où il existe un "Centre pour les Etudes en France (CEF)", vous suivrez la procédure "CEF". Le CEF centralisera toutes vos démarches administratives.

Liste des pays concernés par cette procédure : www.campusfrance.org/fr/page/a-partir-dun-pays-a-procedure-cef

Vous devez obligatoirement passer par le CEF pour constituer votre dossier de candidature en ligne. La date limite de dépôt des dossiers était le 31 mars 2014 pour l'année universitaire 2014-2015. Grâce au CEF, vous bénéficiez de conseils et d'un soutien pour l'ensemble de démarches à effectuer jusqu'à la demande de visa.

→ Si vous résidez dans un pays n'apparaissant pas dans la liste, consultez le site web de l'établissement français choisi pour connaître les démarches et les dates pour effectuer votre candidature.



À SAVOIR

Les classes préparatoires aux grandes écoles permettent de suivre deux années d'études préparatoires aux concours d'entrée dans les grandes écoles (comme les écoles d'ingénieurs de Grenoble INP).

Pour venir étudier à Science-Po, les étudiants doivent réussir un concours d'entrée.

Droits d'inscription (2014/ 2015) (Tarifs donnés à titre indicatif)

| | UJF | UPMF | U. Stendhal | U. Savoie Mont Blanc | Grenoble INP | Sciences Po Grenoble |
|------------------|----------|----------|-------------|----------------------|--------------|--|
| Licence | 189,10 € | 189,10 € | 189,10 € | 189,10 € | 189,10 € | 1 ^{ère} année : 1300 € 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année : 1100 € |
| Master | 261,10 € | 261,10 € | 261,10 € | 261,10 € | 261,10 € | 4 ^{ème} et 5 ^{ème} année : 1300 € Master : 261,10 € |
| Cursus Ingénieur | 615,10 € | | | 615,10 € | 615,10 € | |
| Doctorat | 396,10 € | 396,10 € | 396,10 € | 396,10 € | 396,10 € | 396,10 € |

Pour certaines formations les tarifs appliqués sont différents (par exemple au CUEF, certaines formations dispensées en anglais...). Renseignez-vous directement auprès de l'établissement dans lequel vous déposez votre dossier de candidature.

Les étudiants venant en programme d'échange ne paient pas les frais d'inscription de l'établissement d'accueil.

Aux frais d'inscription, s'ajoute (sauf dans certains cas, voir la rubrique « assurance-santé ») la souscription obligatoire à l'Assurance Maladie (215 €/an en 2015).

Lors de votre arrivée, vous devrez donc souscrire une assurance maladie étudiante qui couvrira partiellement vos dépenses médicales. Il n'est donc pas nécessaire d'en prendre une dans votre pays d'origine.

L'assurance « responsabilité civile » est également obligatoire et doit être souscrite au moment de votre inscription. Cette assurance couvre les accidents matériels et corporels dont l'assuré serait responsable. Coût : 17 €/an.

Attention !

L'adhésion à l'assurance maladie ne concerne pas :

- les étudiants de l'UE qui doivent avoir une carte européenne d'assurance maladie (European Health Insurance Card)
- les étudiants québécois ayant le formulaire RAMQ n°SE 401Q106
- les étudiants qui viennent pour moins de 3 mois : ils peuvent souscrire une assurance privée dans leurs pays ou en France.

Attention !

Si vous avez plus de 28 ans, vous ne pouvez plus bénéficier la sécurité sociale étudiante. Vous devrez donc obligatoirement souscrire une assurance auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ou auprès d'un assureur privé.

Une fois que vous avez obtenu une attestation d'admission ou de pré-inscription dans l'établissement choisi, vous devez faire les démarches pour obtenir votre visa.

CONTACTS SCOLARITES CENTRALES

→ Université Joseph Fourier

621 avenue centrale
Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères / Gières
apogee@ujf-grenoble.fr

→ Université Pierre-Mendès-France

151 rue des Universités
Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères / Gières
scolarite.centrale@upmf-grenoble.fr

→ Université Stendhal

1 180 avenue centrale
Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères / Gières
scolarite@u-grenoble3.fr

→ Université Savoie Mont Blanc

27 rue Marcoz - Chambéry
sco-equiv@univ-savoie.fr

→ Grenoble INP

46 avenue Félix Viallet
Centre-ville de Grenoble
scolarite@grenoble-inp.fr

→ Sciences Po Grenoble

1 030 avenue centrale
Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères / Gières
contact-infoconcours@sciencespo-grenoble.fr

Finaliser votre inscription

À votre arrivée en France, vous devez valider définitivement votre inscription dans l'établissement d'accueil, référez-vous aux consignes qui vous ont été transmises avec votre courrier d'admission.

Généralement, pour valider définitivement votre inscription à l'Université, vous devez dès votre arrivée effectuer votre **inscription administrative** auprès du service de scolarité de votre établissement d'accueil ou directement à l'école ou à l'institut d'accueil. C'est à ce moment que vous devrez souscrire à l'Assurance Maladie.

Suivra ensuite votre **inscription pédagogique** (choix des cours, des options, des modalités d'examen) que vous effectuerez directement dans votre UFR (unité de formation et de recherche).

Lors de votre inscription administrative, vous devrez présenter :

- un extrait d'acte de naissance
- une attestation assurance santé
- deux photos d'identité
- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport

Demande de bourses

Il existe différents types de bourses d'études :

- Les **bourses du gouvernement français** : renseignez-vous auprès du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade ou du consulat général de France dans votre pays d'origine.
- Le **programme Erasmus** propose des allocations pour les échanges universitaires de mobilité internationale au sein de l'Union Européenne.
- Les **bourses du gouvernement de votre pays** : renseignez-vous auprès des autorités chargées de l'éducation dans votre pays.
- Les **bourses d'organisations internationales ou non gouvernementales**, des associations ou des fondations privées : informations disponibles sur le site de l'Unesco : www.chaire-unesco-dait.org/bourses-detudes

Certains établissements d'enseignement supérieur proposent également des programmes de bourses à leurs étudiants : renseignez-vous directement auprès de l'établissement dans lequel vous souhaitez poursuivre vos études.

Sur le site de CampusFrance, il est possible de faire une recherche multicritère sur la quasi-totalité des programmes de bourses pour étudiants et jeunes chercheurs étrangers.

Il est recommandé aux candidats de poser leur candidature pour l'obtention d'une bourse au moins 1 an avant leur inscription dans un établissement français.



Le calendrier universitaire

- Vacances de la Toussaint : du samedi 24 octobre 2015 au dimanche 1^{er} novembre 2015
- Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2015 au dimanche 3 janvier 2016
- Vacances d'hiver : du samedi 20 février 2016 au dimanche 28 février 2016
- Vacances de printemps : du samedi 16 avril 2016 au dimanche 25 avril 2016
- Vacances d'été : à partir du samedi 16 juillet 2016 (le CUEF est ouvert tout l'été)

Le second semestre débute après les examens de janvier.

Jours fériés (non travaillés) :

- Armistice 1918 : mercredi 11 novembre 2015
- Noël : vendredi 25 décembre 2015
- Jour de l'an : vendredi 1^{er} janvier 2016
- Lundi de Pâques : lundi 28 mars 2016
- Ascension : jeudi 5 mai 2016
- Lundi de Pentecôte : lundi 16 mai 2016
- Fête Nationale : jeudi 14 juillet 2016
- Assomption : lundi 15 août 2016



2^{ème} partie :

Préparer son arrivée et s'installer

À Grenoble

L'Espace Accueil Information

Au cœur du campus universitaire de Saint-Martin-d'Hères/Gières, l'Espace Accueil Information vous accueille tout au long de l'année. Il regroupe différents services de l'Université Grenoble Alpes :

- le Pôle Accueil et Accompagnement
- le Bureau Culture et initiatives étudiantes
- le Service Accueil International /International Students and Scholars Office (ISSO)

Cet espace accueille également l'Antenne de la Préfecture depuis septembre 2013.

Le Service Accueil International (ISSO) a pour mission de faciliter l'arrivée et l'installation à Grenoble des étudiants, des doctorants et des chercheurs internationaux. Ce service est affilié au réseau national et européen des centres de services EURAXESS mis en place par la Commission Européenne.



EURAXESS Services est un réseau regroupant plus de 200 centres dans une trentaine de pays européens. Ces centres ont pour mission de venir en aide aux chercheurs et à leurs familles lors de l'installation dans un pays étranger. Entièrement gratuite, cette aide intervient dans des domaines très variés comme le logement, le permis de travail, les cours de langue, l'assurance maladie ou les écoles pour les enfants. En France, il existe plus de 20 centres de service regroupés dans un réseau nommé Euraxess France.

L'équipe du Service Accueil International (ISSO) vous accueille tout au long de l'année, notamment pour :

- vous accompagner et vous conseiller dans la recherche de logement
- vous aider dans les démarches relatives aux visas et titres de séjour
- informer sur la vie pratique à Grenoble : santé, déplacements, ouverture d'un compte en banque.

De plus amples informations, des guides et des fiches pratiques à télécharger sur : <http://international.univ-grenoble-alpes.fr>

1 025 avenue centrale - Domaine universitaire
38 402 St-Martin-d'Hères
+33 (0)4 76 82 61 76 / +33 (0)4 76 82 84 90
isso@univ-grenoble-alpes.fr
du lundi au vendredi de 9h à 17h



HANDICAP

Le Service Accueil Handicap de l'Université Grenoble Alpes a pour mission d'assurer aux étudiants en situation de handicap l'accès à la formation universitaire et la participation à la vie étudiante. Il accompagne ainsi dans leurs études tous les étudiants fréquentant les établissements d'enseignement supérieur grenoblois qui sont confrontés à des difficultés liées à la maladie ou au handicap, permanent ou temporaire.

Service Accueil Handicap

Résidence Les taillées, bâtiment B
271 rue de la Houille Blanche
Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères/Gières
+33 (0)4 76 82 84 70

POUR EN SAVOIR +

<http://handicap.univ-grenoble-alpes.fr>

À Chambéry, Annecy et au Bourget-du-Lac

Le Guichet unique d'information des étudiants

Vous pouvez bénéficier de multiples informations sur les services universitaires ainsi que sur la vie pratique en Savoie et Haute-Savoie grâce au service Guichet Unique d'Information Des Étudiants (GUIDE).

guide@univ-savoie.fr
www.univ-savoie.fr/guide

Campus scientifique du Bourget-du-Lac

RDC Bâtiment n°17 « Hautecombe »,
73 376 Le Bourget-du-Lac
+33 (0)4 79 75 94 15

Domaine universitaire de Jacob-Bellecombette

Bâtiment 13 - Bureau 007
B.P 1104
73 011 Chambéry Cedex
+33 (0)4 79 75 91 35

Domaine universitaire d'Annecy-Le-Vieux

Bâtiment H
IUT Annecy
74 942 Annecy
+33 (0)4 50 09 24 33

OBTENIR UN VISA

Certaines nationalités sont dispensées de visa pour entrer et étudier en France métropolitaine et dans l'Espace Schengen (liste complète sur www.diplomatie.gouv.fr). C'est le cas, par exemple des ressortissants des pays de l'Espace Économique Européen, d'Andorre, de Monaco, de Saint-Marin, de Suisse ou du Vatican, quelle que soit la durée du séjour.

Les démarches administratives

Pour demander un visa, il faut vous adresser aux Centres pour les études en France (CEF) au sein des Espaces Campus France dans les pays où ils sont implantés ou directement auprès du consulat ou de l'ambassade de France dans votre pays d'origine. www.campusfrance.org

Les conditions minimales requises pour l'obtention d'un visa

- Justificatif d'admission ou de pré-inscription à l'*Université Grenoble Alpes*
- Attestation du financement du séjour d'études (le montant minimum de ressources à justifier pour les étudiants non boursiers est de 615 € par mois)
- Passeport en cours de validité
- Justificatif du niveau d'études (dossier académique)



Les différents types de visa

VISA COURT SÉJOUR SCHENGEN - C

Délivré pour un séjour maximal de 3 mois, ce visa ne peut être prolongé. L'étudiant doit repartir dans son pays pour demander un nouveau visa.

Certaines nationalités sont dispensées de visa court séjour pour entrer en France métropolitaine et dans l'Espace Schengen.

VISA ÉTUDIANT CONCOURS - C

Le visa est délivré pour une période maximale de 3 mois. Ce visa permet aux étudiants de venir passer un examen ou un concours. En cas de réussite, l'étudiant peut solliciter, sans retourner dans son pays d'origine, l'octroi d'un titre de séjour d'un an renouvelable auprès de la préfecture de son domicile. Dans ce cas, l'étudiant doit dès son arrivée déposer à la préfecture le dossier avec l'ensemble des documents requis pour faire valider son visa et obtenir un titre de séjour.

VISA DE LONG SÉJOUR TEMPORAIRE - D

Ce visa est délivré pour des séjours entre 3 et 6 mois. L'étudiant ne doit faire aucune démarche auprès de la préfecture. Attention, ce visa n'est pas renouvelable.

VISA DE LONG SÉJOUR POUR ÉTUDES - TITRE DE SÉJOUR VLS-TS - D

Il est délivré pour une durée maximale d'un an. En même temps que l'attribution du visa, le consulat français du pays d'origine de l'étudiant vise le formulaire de demande d'attestation OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Dès son arrivée sur le territoire français, l'étudiant doit contacter l'OFII pour faire valider son visa en lui donnant valeur de titre de séjour (voir page suivante).



Antenne de la Préfecture, Domaine universitaire St-Martin d'Hères/Gières

VALIDER VOTRE VISA À VOTRE ARRIVÉE

À votre arrivée à Grenoble, vous devez accomplir certaines démarches administratives afin de pouvoir étudier et vivre légalement en France.

- Si vous avez un visa de long séjour pour études VLS-TS et un formulaire de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), vous devez faire valider votre visa par l'OFII.
- Dans tous les autres cas, vous devez faire la démarche auprès de l'Antenne de la Préfecture pour déposer votre dossier avec l'ensemble des documents demandés.

Démarches à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

À votre arrivée sur le territoire français, si vous avez un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS), vous devez le valider auprès de l'OFII pour lui donner valeur de titre de séjour. Cette démarche doit être faite dans les trois mois suivant votre arrivée. En cas de dépassement de ce délai, votre situation irrégulière vous exposerait à des sanctions administratives.

Étape 1 :

Pour valider votre visa, vous devez envoyer à l'OFII les documents suivants :

- Le formulaire « Visa de Long Séjour – Demande d'attestation OFII ». Ce formulaire vous a été remis par l'autorité qui vous a délivré votre visa. Si vous ne possédez pas ce formulaire, vous pouvez le télécharger sur le site de l'OFII : www.ofii.fr
- Une copie des pages de votre passeport (identité, visa long séjour, cachet d'entrée en France ou dans l'Espace Schengen).

Si votre dossier est complet, **vous recevrez par courrier postal une attestation de réception** du « formulaire de demande d'attestation OFII ».

Étape 2 :

Vous devrez par la suite effectuer deux visites médicales obligatoires pour la validation de votre visa. Pour obtenir les rendez-vous, vous devrez remplir le formulaire en ligne. **Vous trouverez sur votre attestation le lien et les codes d'accès du formulaire de prise de rendez-vous avec le Centre de Santé de l'Université Grenoble Alpes.**

Une fois que vous avez rempli le **formulaire en ligne**, le Centre de Santé (voir la rubrique « assurance-santé » page 16) vous convoquera par email à deux rendez-vous : une visite médicale générale et une radiographie des poumons.

Étape 3 :

Quand vous aurez passé les deux rendez-vous médicaux, deux certificats vous seront remis pour présentation à l'OFII avec les autres pièces demandées pour valider définitivement votre visa.

Consultez la fiche pratique qui vous guidera pas à pas dans vos démarches de validation de votre visa sur :

<http://international.univ-grenoble-alpes.fr>

À SAVOIR

La validation du VLS-TS est facturée. Cette taxe doit être réglée en timbres fiscaux, vendus en préfecture, en ligne sur le site www.timbresofii.fr ou dans certains bureaux de tabac.

Démarches à l'Antenne de la Préfecture

Si vous êtes dans l'un des cas suivants :

- étudiant ayant un visa Étudiant Concours -C qui a réussi son examen et souhaite rester en France pour poursuivre ses études,
 - ressortissant algérien ou croate demandant un 1^{er} titre de séjour « Étudiant »,
 - conjoint d'étudiant,
 - étudiant canadien possédant un visa portant la mention : « carte de séjour à solliciter dans les 2 mois suivant l'arrivée »
- vous devez solliciter un premier titre de séjour à la Préfecture de votre lieu de résidence.

Consultez le site <http://international.univ-grenoble-alpes.fr> pour connaître les listes des pièces à fournir pour le renouvellement de vos titres de séjour.

Si vous résidez à **Chambéry** ou à **Annecy** suivez la procédure indiquée sur les fiches pratiques téléchargeables sur : <http://international.univ-grenoble-alpes.fr>

CONTACTS OFII ET PRÉFECTURES

Vous résidez en Isère (Grenoble)

OFII

Parc de l'Alliance - 76 rue des alliés - 38 100 Grenoble

Horaires d'ouverture :

- pour les « VLS-TS étudiant », le lundi de 13h30 à 15h30 et le vendredi de 9h à 11h,
 - pour les « VLS-TS scientifique-chercheur » sur convocation.
- www.ofii.fr

Antenne de la Préfecture

Espace Accueil Information

1 025 avenue centrale - 38 402 Saint Martin d'Hères

+33 (0)4 56 52 97 89

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 17h de septembre à décembre (les horaires sont modifiés à partir de janvier 2016, renseignez-vous directement auprès du Service Accueil International).

Vous résidez en Savoie

OFII

Parc de l'Alliance - 76 rue des alliés - 38 100 Grenoble

Horaires d'ouverture :

- pour les « VLS-TS étudiant », le lundi de 13h30 à 15h30 et le vendredi de 9h à 11h,
 - pour les « VLS-TS scientifique-chercheur » sur convocation.
- www.ofii.fr

Préfecture de la Savoie

Château des Ducs de Savoie - 73 000 Chambéry

+33(0)4 79 75 50 00

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h30

www.savoie.gouv.fr

Vous résidez en Haute-Savoie (Annecy)

OFII

13 rue de Rumilly - 74 000 Annecy

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

www.ofii.fr

Préfecture de la Haute-Savoie

30 rue du 30^{ème} Régiment d'infanterie - 74 000 Annecy

+33(0)4 50 33 60 00

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h15

www.haute-savoie.gouv.fr

L'Assurance Maladie

L'Assurance Maladie est l'un des dispositifs de la Sécurité Sociale en France (dite « la Sécu »). Obligatoire, elle permet de bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale des frais médicaux en cas de maladie, maternité (grossesse), hospitalisation.

L'affiliation à l'Assurance Maladie de la Sécurité Sociale

→ n'est pas obligatoire pour les étudiants de l'Union Européenne. Ils doivent cependant posséder la Carte Européenne d'Assurance Maladie et s'enregistrer à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) qui leur délivrera un document à présenter auprès du médecin lors de toute visite médicale. La demande de remboursement se fait auprès du Service International de la CPAM.

Fiche pratique d'utilisation de la carte européenne à télécharger sur le site : <http://international.univ-grenoble-alpes.fr>

→ n'est pas obligatoire pour les étudiants québécois qui doivent présenter le formulaire RAMQ à la CPAM (n°SE 401Q106) pour avoir un document justifiant leurs droits de bénéficier de l'Assurance Maladie française et du remboursement de leurs frais médicaux.

→ est obligatoire pour les étudiants ayant moins de 28 ans et séjournant plus de 3 mois en France (même si l'étudiant a déjà souscrit une assurance dans son pays). Cette affiliation se fait lors de l'inscription à l'Université. Elle est gratuite pour les étudiants boursiers du gouvernement français.

L'Assurance Maladie des étudiants à Grenoble est gérée au choix par l'une des deux agences : **la LMDE** ou **la SMERRA**. C'est lors de l'inscription administrative dans votre université que vous devrez choisir votre agence et régler le montant de votre affiliation : 215 € pour l'année 2015-16.

Fiche pratique sur la sécurité sociale étudiante à télécharger sur le site : <http://international.univ-grenoble-alpes.fr>

Les étudiants ayant plus que 28 ans ne peuvent plus bénéficier de l'Assurance Maladie étudiante. Ils doivent souscrire une assurance auprès de la CPAM ou auprès d'un assureur privé.

Suite à votre affiliation à l'Assurance Maladie, vous recevrez votre numéro de sécurité sociale et votre carte vitale personnelle.

Attention ! L'Assurance Maladie étudiante couvre la période du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante. Si vous venez en France avant le début de l'année universitaire, pour un séjour linguistique ou un autre motif, vous devrez souscrire une assurance santé qui couvrira la période de votre arrivée jusqu'au 1^{er} octobre.

La couverture maladie universelle ou CMU

Si vous êtes étudiant de plus de 28 ans, ou si vous avez de très faibles ressources financières, vous pouvez faire une demande de CMU de base ou CMU complémentaire.

Pour cela, adressez-vous à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre domicile ou à l'un de ses points d'accueil.

CPAM

2 rue des Alliées 38000 Grenoble

Ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h45

Les Complémentaires santé ou mutuelles

Les frais médicaux ne sont pas entièrement remboursés par l'Assurance Maladie. Pour qu'ils soient mieux pris en charge, il est recommandé de souscrire une Assurance Santé Complémentaire appelée aussi Mutuelle. Selon la formule choisie, la Mutuelle complète le remboursement de la sécurité sociale en partie ou en totalité. Elle donne droit au tiers-payant qui dispense l'assuré, sous certaines conditions, de faire l'avance des frais médicaux à la pharmacie ou chez le médecin. Elle permet également la prise en charge des frais d'hospitalisation.

Les deux agences d'Assurance Maladie pour les étudiants (La Smerra et la LMDE) proposent des mutuelles. Pour la mutuelle la moins chère, comptez environ 50 €/an.

CONTACTS ASSURANCE MALADIE

Grenoble (Isère) :

→ LMDE

Carreau Rive Gauche - Domaine Universitaire
38 400 Saint-Martin-d'Hères

→ SMERRA

2 avenue de l'Obiou - 38 700 La Tronche

Chambéry (Savoie) :

→ LMDE

68 rue des Frézières - 73 000 Chambéry

→ SMERRA

123 rue Michaud - 73 000 Chambéry

Anney (Haute-Savoie) :

→ LMDE

Galerie l'Émeraude du Lac

4 rue Jean Jaurès - 74 000 Anney-le-Vieux

→ SMERRA

4 rue St François de Sales - 74 000 Anney



LOGEMENT

Le choix de votre logement est important pour vos conditions de vie et d'études lors de votre séjour. Nous vous conseillons de commencer vos recherches au moins deux mois avant votre arrivée en France.

Les différentes solutions d'hébergement

Il existe principalement deux modes de logement : les résidences universitaires publiques et le secteur locatif privé. En cas de besoin, vous pouvez aussi envisager des solutions d'hébergement temporaire (voir page 18).

Les résidences universitaires publiques

Elles sont gérées par les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). C'est le type d'hébergement le plus économique mais l'accès est limité et contingenté. La priorité est donnée aux étudiants inscrits en Master. Tous les logements sont meublés et la redevance mensuelle inclut le plus souvent le chauffage et l'eau. Pour les appartements, l'électricité est facturée en plus.

Les types de logements CROUS (tarifs pour 2015-2016) :

- Chambre individuelle de type traditionnel meublée 9m² avec lavabo. Les toilettes, la douche et la cuisine sont collectives. Coût moyen : 172 €/mois.
- Chambre individuelle meublée 12m² avec toilettes et douche individuelles. La cuisine est collective. Coût moyen : 300 €/mois.
- Appartement ou « studio » individuel, meublé 12-14m² avec toilettes, cuisine et douche individuelles. Coût moyen : 380 €/mois (le prix n'inclut pas l'électricité).

Pour toute information concernant les résidences universitaires à Grenoble, Chambéry, le Bourget-du-Lac et Annecy :

www.crous-grenoble.fr/demanderunlogement/le-logement-universitaire/typologie-des-residences

Comment demander un logement dans une résidence universitaire du CROUS ?

- **Les étudiants enregistrés dans le cadre de programmes d'échanges** bénéficient du traitement de leurs dossiers par le Service Accueil International / ISSO. Ils sont informés, par le service des Relations Internationales de leur université d'accueil, de la procédure à suivre (inscription en ligne, traitement des dossiers, choix de l'hébergement, dates limites d'enregistrement, etc.).
- **Les étudiants individuels** peuvent solliciter un logement en déposant une demande de « Logement Étudiant International » entre le 15 janvier et le 30 avril. Pour cela, ils doivent remplir un Dossier Social Étudiant. Pour les étudiants n'ayant pas pu déposer leurs demandes avant cette date limite, les enregistrements « hors délais » sont à nouveau possibles après le 15 mai.
- **Les boursiers du gouvernement français ou étranger gérés par CampusFrance** : si vous êtes boursier du gouvernement français ou d'un gouvernement étranger, adressez-vous directement à l'agence Campus France qui traitera votre demande avec le « pôle logement » du CROUS.
- **Les étudiants accueillis pour un court séjour**, en cours d'année universitaire, pour effectuer un stage de formation, passer un concours ou des examens, peuvent solliciter un hébergement temporaire (de 3 jours à plusieurs mois) en s'adressant au « service passager » du CROUS. Le formulaire de demande est téléchargeable sur le site du CROUS, à la rubrique « logement temporaire ». Il doit être renvoyé avec une copie de la carte d'étudiant, une attestation de stage ou d'examen et un

justificatif d'identité. Le délai d'instruction du dossier est d'environ 8 à 10 jours (variable selon les périodes). Les demandes sont satisfaites en fonction des disponibilités.

- **Les étudiants de plus de 28 ans et les doctorants**, peuvent enregistrer leurs demandes de logement en ligne sur le site du CROUS et remplir le formulaire qui leur est réservé.

Attention !

La demande de logement au CROUS ne vous garantit pas l'obtention d'une chambre.

Le secteur locatif privé

L'offre locative du secteur privé est importante à Grenoble. Cependant, au moment de la rentrée universitaire (entre fin août et fin octobre), la demande de logement est très forte.

Les types de logement dans le secteur privé :

- Appartements meublés entre 18 et 30m² avec toilettes, coin-cuisine et douche individuelles, dans des résidences étudiantes privées. Coût moyen : 450 à 600 € (charges en plus).
- Chambre meublée chez l'habitant avec une salle de bain et une cuisine à partager. Coût moyen : 300 €/mois (toutes charges comprises).
- Appartement de 20m². Coût moyen : 400 à 500 €/mois.
- Colocation : ce principe consiste à partager un logement meublé ou non avec d'autres personnes (colocataires). Cela permet de partager des frais de loyer et les charges en profitant d'un appartement plus grand.

Dans la plupart des cas, les consommations énergétiques (eau, gaz, électricité) ne sont pas incluses dans le prix du loyer.

Attention !

Les locataires installés dans un logement privé au 1^{er} janvier de l'année devront payer la taxe d'habitation. Cette taxe sera due à l'automne suivant.



Comment trouver un logement dans le secteur privé ?

Différentes agences immobilières regroupent des offres de location (appartements, chambres meublées chez l'habitant, studios en résidences privées ou propositions de colocation).

Il existe de multiples supports d'annonces de logement. Vous pourrez en trouver dans certains journaux locaux, sur internet, sur des tableaux d'affichage, etc.

→ **Le portail national de logements étudiants LoKaviZ** : ce site internet référence les offres pour la location des appartements du secteur privé, les colocations et chambres chez l'habitant. Une inscription sera nécessaire pour obtenir les contacts des offres. www.lokaviz.fr

Vous pouvez également consulter, à titre indicatif, les disponibilités dans les résidences du CROUS ou CLOUS (cela ne vous dispense pas de déposer un dossier en ligne).

→ **Les agences immobilières** : elles proposent des annonces de location de logements. Dans ce cadre, la recherche s'effectue à partir de critères définis (prix, situation géographique, etc.). De nombreuses agences sont présentes dans les agglomérations de Grenoble, Chambéry et Annecy. Quand le logement est trouvé, un document appelé "bail" est signé. Les frais d'agence doivent aussi être payés, ils sont généralement équivalents à un mois de loyer hors charges.

→ **L'Association Départementale Information Initiative Jeunesse (ADIJ) de Grenoble** publie des annonces de particuliers : locations de studios, colocations, ou chambres chez l'habitant. www.adijj.fr

→ **De particulier à particulier** : certains propriétaires gèrent la location de leurs biens. Dans ce cas, vous traiterez directement avec eux sans passer par une agence.

→ **Des sites internet proposent de trouver des personnes qui sont à la recherche de colocataires.**

À SAVOIR

Attention le premier mois, beaucoup de dépenses sont à prévoir :

- le premier mois de loyer,
- un dépôt de garantie,
- d'éventuels frais d'agence,
- une assurance logement,
- l'ouverture des compteurs d'eau, gaz, électricité, ainsi que les abonnements,
- l'ouverture de la ligne de téléphone,
- les frais de connexion internet.

ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ, AU GAZ ET À L'EAU

Lors de l'emménagement, vous devez souscrire à un contrat d'électricité et/ou de gaz et d'eau.

À Grenoble

Régie des Eaux de Grenoble

5, place Vaucanson - 38 000 Grenoble

Horaires d'ouverture de l'agence : du lundi au vendredi de 8h à 17h30

+33 (0)4 76 86 20 70

www.eaudegrenoble.fr

Gaz Electricité de Grenoble (GEG)

Agence Vaucanson

5 place Vaucanson - 38 000 Grenoble

Horaires d'ouverture de l'agence : du lundi au vendredi de 9h à 18h30 et le samedi de 9h à 12h

Horaires de l'accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 19h

et le samedi de 9h à 12h

+33 (0)4 76 84 20 00

www.geg-grenoble.fr

Sachez que d'autres fournisseurs proposent aussi ces services.

Pour consulter la liste : www.energie-info.fr

À Chambéry et Annecy

Service des eaux de Chambéry métropole

106 allée des Blachères - 73 026 Chambéry cedex

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h à 12h

et de 13h30 à 17h (accueil téléphonique jusqu'à 17h30)

Accueil téléphonique uniquement le samedi de 8h à 12h

+33 (0)4 79 96 86 70

Service des eaux à Annecy

46 avenue des Iles - BP 90270

74 007 Annecy cedex

+33 (0)4 50 33 89 30

eaouse@agglo-annecy.fr

Gaz et électricité

À Chambéry et Annecy, ce sont des agences différentes qui gèrent

l'accès au gaz et à l'électricité : il vous faudra donc ouvrir deux

comptes et signer deux contrats auprès de ces fournisseurs. Le

marché de l'électricité et du gaz a été ouvert à la concurrence en

2004. Depuis cette date, différents fournisseurs proposent donc leurs

services. Les fournisseurs historiques qui appliquent les tarifs publics

sont :

→ GDF (Gaz de France) Dolce Vita

+33 (0)9 69 32 43 24

Il n'y a pas d'agence à Chambéry ni à Annecy

→ EDF (Electricité de France) Bleu Ciel

4 rue de Boigne - 73 000 Chambéry

+33 (0)9 69 32 15 15,

→ EDF Bleu Ciel Annecy

5 Boulevard Decouz - 74 000 Annecy

+33 (0)8 10 33 30 74

Ouvert du Lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à

18h00

Pour connaître les autres fournisseurs : www.energie-info.fr

L'hébergement temporaire

Si vous n'avez pas encore trouvé de logement définitif à votre arrivée à l'*Université Grenoble Alpes*, vous pouvez réserver une chambre d'hôtel ou une chambre à l'auberge de jeunesse.

Auberges de jeunesse FUAJ

Les auberges de jeunesse FUAJ (Fédération Unie des Auberges de Jeunes) proposent des chambres à partager de 4, 6 ou 8 personnes.

Adhésion obligatoire : 7 € pour accéder aux hébergements proposés par la FUAJ en France et à l'étranger.

Tarif d'une chambre à partager : 23,60 € par nuit par personne.

À Grenoble

10 avenue du Grésivaudan - 38 130 Échirolles

+33 (0)4 76 09 33 52

grenoble@hifrance.org

www.hifrance.org/auberge-de-jeunesse/grenoble-agglomeration.html

Accès : bus n° 1 arrêt « Quinzaine » à Echirolles puis 5 minutes à pied

À Aix les Bains (auberge la plus proche de Chambéry)

Promenade du Sierroz - 73 100 Aix-les-Bains

+33 (0) 479883288

aix-les-bains@hifrance.org

www.hifrance.org/auberge-de-jeunesse/aix-les-bains.html

Accès de la gare SNCF/ gare routière d'Aix-les-bains à l'auberge de jeunesse d'Aix-les-Bains : ligne de bus n° 2 - direction centre commercial Marlioz, arrêt « Pont Rouge » puis 7 minutes à pied

À Annecy

4 route du Semnoz - 74 000 Annecy

+33 4 50 45 33 19

annecy@hifrance.org

www.hifrance.org/auberge-de-jeunesse/annecy.html

Accès : ligne de bus n°6 - direction Colmyr, arrêt « Hôtel de police » / ligne d'été (Semnoz) en juillet et août, arrêt « Auberge de Jeunesse ».

L'hébergement temporaire du CROUS

Si vous venez pour un séjour d'une durée limitée à Grenoble, vous pourrez effectuer une demande de logement auprès du service hébergement passager du CROUS. Vous pourrez obtenir une chambre, en fonction des places disponibles.

Au mois de septembre, les dossiers de résidents à l'année sont prioritaires.

www.crous-grenoble.fr/demanderunlogement/logement-ponctuel/

Les aides au logement

Tous les étudiants disposant d'un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) peuvent bénéficier d'une aide financière au logement (appelée « allocation ») du gouvernement français. Il existe plusieurs types d'aides. Elles sont calculées en fonction du type de logement. L'aide financière attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dépend du prix du loyer, du type de logement, des ressources et de la situation personnelle de l'étudiant.

L'étudiant doit faire une demande d'allocation logement auprès de la CAF par Internet. Si sa demande est acceptée, une aide mensuelle lui sera versée à compter du 2^{ème} mois de loyer.

Pour saisir votre demande : www.caf.fr

Consultez la fiche pratique qui vous préparera pour vos démarches de demande d'allocation téléchargeable sur le site de l'*Université Grenoble Alpes* : <http://international.univ-grenoble-alpes.fr>

Par ailleurs, des fiches de procédure pour saisir votre demande sont également disponibles, en différentes langues, sur le site de la CAF.

À SAVOIR

Les offices de tourisme proposent également une liste des hébergements temporaires et notamment des hôtels.

→ Office du tourisme de Grenoble : www.grenoble-tourisme.com

→ Office du tourisme de Chambéry : www.chambery-tourisme.com

→ Office du tourisme d'Annecy : www.lac-annecy.com

Petit lexique du logement

- **Assurance « multi-risques habitation »** : assurance obligatoire couvrant les éventuels dégâts (dégâts des eaux, incendie, etc.) survenus dans le logement ou causés à un autre logement. Il est possible de souscrire cette assurance auprès d'une société d'assurance, d'une banque ou auprès de mutuelles étudiantes.
- **Bail ou contrat de location** : contrat signé par le locataire et le bailleur établissant les obligations de chacun et les termes de la location (durée, prix, charges locatives mensuelles, préavis, montant du dépôt de garantie, modalités de renouvellement). Pour la colocation, les colocataires peuvent soit signer le même contrat, soit signé des contrats individuels établis par le propriétaire.
- **Caution solidaire (appelée aussi le "garant")** : document par lequel une personne s'engage personnellement à payer à la place du locataire, en cas d'insolvabilité de celui-ci.
- **Cessation de bail** : le locataire peut mettre fin à son bail à tout moment à condition de respecter la durée de préavis stipulée dans son contrat de location. Le préavis doit être signifié au bailleur par l'envoi d'un courrier postal en mode « recommandé avec accusé de réception ».
- **Charges locatives mensuelles** : frais liés au logement comprenant l'entretien de l'ascenseur, des espaces verts, les services de gardiennage, le nettoyage des parties communes... Les charges peuvent être incluses dans le prix du loyer ou précisées dans le contrat de location. Ne pas les confondre avec les frais de consommation énergétique tels que l'eau, l'électricité et le gaz, facturés par des organismes indépendants.
- **Colocation** : partage d'un logement meublé ou non, et donc du loyer et des charges avec d'autres personnes (colocataires). Il existe deux types de bail dans le cas de la colocation :
 - Les locataires apparaissent tous sur le même bail. Il peut s'agir d'une location non meublée ou meublée. Le propriétaire peut ajouter une clause de solidarité : en cas d'impayé de l'un des colocataires, les autres colocataires sont tenus responsables et doivent s'acquitter du loyer impayé.
 - Chaque locataire dispose de son propre contrat de location pour la location d'une chambre dans un appartement. Il ne s'agit pas juridiquement d'une colocation. Il n'y a pas de clause de solidarité.
- **Dépôt de garantie ou « caution »** : somme d'argent versée au bailleur à la signature du contrat. Elle sera restituée dans les deux mois au plus tard après le départ du locataire. La somme ne peut pas excéder un mois de loyer sans charge pour les logements non meublés et peut être encaissée par le bailleur. Si des dommages sont constatés lors de l'état des lieux de sortie, ils seront facturés au locataire sortant et le montant sera déduit du dépôt de garantie. Ne pas confondre avec la « caution solidaire ».
- **État des lieux d'entrée** : Document établi avec le propriétaire lors de l'entrée dans le logement. Il a pour but de constater l'état du logement à l'arrivée et servira de référence lors de l'état des lieux de sortie. Il doit être réalisé en présence du locataire et du bailleur et signé conjointement. Si le logement est meublé, l'état des lieux doit être complété par un inventaire du mobilier et de son état.
- **État des lieux de sortie** : consiste à vérifier si le logement n'a pas été dégradé pendant la location. Un comparatif est fait avec l'état des lieux d'entrée. Si des dégâts sont constatés, le propriétaire peut retenir une partie ou la totalité du dépôt de garantie (caution) avec justificatif. L'état des lieux doit être réalisé en présence du locataire et du bailleur et signé conjointement. Les clés du logement sont à restituer à la fin de l'état des lieux de sortie.
- **Garant** : nom donné à la personne qui s'engage et signe la caution solidaire. Le garant doit justifier de ses ressources par la présentation des trois dernières fiches de paie et en fournissant son dernier avis d'imposition. Le garant doit résider en France.
- **Quittance de loyer** : reçu mensuel rédigé par le bailleur et justifiant du paiement du loyer. Elle peut servir de justificatif de domicile pour les démarches administratives. Elle est délivrée gratuitement sur demande (l'envoi du document peut en revanche être facturé).
- **Taxe d'habitation** : cet impôt est lié à votre lieu d'habitation. Son montant varie en fonction de votre situation (seul, en couple, salarié, etc.) et des caractéristiques du logement occupé au 1^{er} janvier. Même si vous déménagez dans l'année, vous devrez payer cette taxe. Vous la recevrez à l'automne, directement par courrier postal et à votre domicile. Pensez à donner votre nouvelle adresse si vous déménagez entre temps car vous restez redevable de la taxe (adressez-vous au centre des finances publiques voir page 28 de ce guide). Cette taxe concerne uniquement les logements du secteur privé. Les étudiants habitant dans des résidences du CROUS n'ont donc pas à la payer.

Nomenclature utilisée

- Studio** : pièce unique avec un coin cuisine ou kitchenette, une salle de bains, toilettes. Taille moyenne 20m².
- T1ou F1 bis** : une pièce, une cuisine, une salle de bains, toilettes. Taille moyenne 30m².
- T2 ou F2** : deux pièces, une cuisine, une salle de bains, toilettes. Taille moyenne 40m².
- T3 ou F3** : trois pièces, une cuisine, une salle de bains, toilettes. Taille moyenne 55m².



VENIR À L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Depuis Paris

Vous arrivez à Paris en avion. Les deux aéroports de Paris sont :

- aéroport de Roissy Charles de Gaulle (CDG) situé au nord-est de Paris,
- aéroport de Paris-Orly situé au sud de Paris.

Pour en savoir plus : www.aeroportsdeparis.fr

Que vous soyez arrivé à Roissy ou à Orly, vous devrez vous rendre à la gare SNCF nommée « Paris-Gare de Lyon » pour rejoindre Grenoble, Chambéry ou Annecy en TGV (Train à Grande Vitesse).

Vous pouvez vous rendre à « Paris-Gare de Lyon » :

- En bus : plusieurs lignes de bus permettent la liaison entre les aéroports et Paris :

- Roissybus de la RATP

www.ratp.fr/fr/ratp/r_61852/roissybus/

Tarif : 11 €

- Orlybus de la RATP

www.ratp.fr/fr/ratp/r_61848/orlybus

Tarif : de 7,70 €

- Le réseau de bus Cars Air France :

Tarif : 17 € au départ de l'aéroport Roissy et 12,5 € au départ de l'aéroport d'Orly

www.lescarsairfrance.com/fr/les-navettes-orly.html

Attention ! Tous les cars cités ci-dessus ne mènent pas directement à « Paris-Gare de Lyon », vous serez amené à emprunter le métro ou le RER une fois arrivé au centre de Paris.

- En RER : prenez la ligne B, puis la ligne A ou D, entre Roissy et Paris-Gare de Lyon. Comptez environ 50 minutes de transport. Tarif : 9,75 €.

www.ratp.fr/plan-interactif

- En taxi : à la sortie des aéroports, vous trouverez différentes compagnies de taxis qui vous conduiront à « Paris-Gare de Lyon ». Le trajet dure environ 45 minutes depuis Roissy et 30 minutes depuis Orly. Il vous coûtera autour de 50 € en journée (tarif majoré la nuit de 15% environ).

À la gare SNCF de « Paris-Gare de Lyon », les TGV (trains à grande vitesse) desservent Grenoble et Chambéry depuis Paris en 3 heures et Annecy en 4 heures. Il est préférable de réserver son billet à l'avance pour bénéficier de prix avantageux.

Pour plus d'informations sur les horaires, tarifs et réservations des trains : www.voyages-sncf.com

Depuis Lyon

Depuis l'aéroport de « Lyon-St Exupéry », des bus directs desservent Grenoble, Chambéry ou Annecy.

www.lyonaeroports.com

- Pour Grenoble (1 heure)
Navette : www.faurevercors.fr
Prix aller-retour : 30 € pour toute personne de moins de 25 ans, 36 € pour toute personne de plus de 25 ans
- Pour Aix-les-Bains-Technolac (1h15) et Chambéry (1 heure)
Navette : www.voyages-crolard.com
Prix aller-retour : 29 € pour toute personne de moins de 25 ans, 34,50 € pour toute personne de plus de 25 ans.

À SAVOIR

Pour se rendre à Grenoble, Chambéry et Annecy, il est aussi possible de prendre le TGV directement de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle jusqu'à Lyon (gare de Lyon Part-Dieu). Puis, vous emprunterez un train régional allant à Grenoble, Chambéry ou Annecy. Ainsi, vous éviterez d'aller au centre de Paris ce qui simplifiera votre voyage. Renseignez-vous sur les connexions TGV car il y en a peu par jour. Attention : l'aéroport d'Orly n'est pas desservi par le TGV.

- Pour Annecy (2 heures)
Navette : www.voyages-crolard.com
Prix aller-retour : 42,50 € pour les moins de 25 ans, 51 € pour les plus de 25 ans

Depuis les gares SNCF de Lyon : « Perrache » ou « Part-Dieu ». Vous pourrez emprunter le train à partir de l'une des 2 gares de Lyon pour rejoindre Grenoble, Chambéry ou Annecy. Comptez environ 1h20 pour rejoindre Grenoble ainsi que Chambéry et 2 heures pour Annecy.

Depuis Genève

Depuis l'aéroport de Genève, des navettes en bus sont accessibles. Elles sont directes jusqu'à Grenoble, Chambéry ou Annecy.

Pour en savoir plus : www.gva.ch

- Pour Grenoble (2 heures)
Navette : www.aerocar.fr
Prix aller-retour : 56,50 € sur place (ou 49,50 € sur internet) pour toute personne de moins de 26 ans, 63 € sur place (ou 56,50 € sur internet) pour toute personne de plus de 26 ans.
- Pour Chambéry (1h10)
Navette : www.aerocar.fr
Prix aller-retour : 42,50 € sur place (ou 37,50 € sur internet) pour toute personne de moins de 26 ans, 47,50 € sur place (ou 41,50 € sur internet) pour toute personne de plus de 26 ans.
- Pour Annecy (moins d'une heure)
Navette : www.frossard.eu
Prix aller-retour : 21 €



CHECKLIST DOCUMENTS À NE PAS OUBLIER

Pour les étudiants boursiers

- Carte d'identité / passeport
- Attestation de l'établissement d'origine autorisant le séjour à Grenoble
- Carte d'étudiant de l'université d'origine
- Carnet de santé / certificat de vaccination
- Certificat médical pour les étudiants de l'Union Européenne
- Extrait d'acte de naissance comportant la filiation. L'original dans votre langue et la traduction effectuée par un organisme assermenté auprès des tribunaux français (voir avec l'ambassade de votre pays).
- 10 photos d'identité correspondant aux normes françaises

Pour les étudiants ayant un visa de long séjour pour études (titre de séjour VLS-TS) :

- le formulaire de demande d'attestation OFII remis et visé par l'autorité ayant délivré le visa

Pour les ressortissants européens et québécois :

- Carte européenne d'assurance maladie et pour les ressortissants québécois : formulaire RAMQ n°SE 401Q106



Pour les étudiants hors échange

- Passeport en cours de validité
- Diplômes originaux
- Carnet de santé / certificats de vaccination
- Attestation parentale de ressources
- Extrait d'acte de naissance comportant la filiation. L'original dans votre langue et la traduction effectuée par un organisme assermenté auprès des tribunaux français (voir avec l'ambassade de votre pays).
- Photos d'identité correspondant aux normes françaises
- Formulaire de demande d'attestation OFII remis et visé par l'autorité ayant délivré le visa
- Attestation d'assurance maladie (si l'étudiant est affilié dans son pays d'origine et s'il vient pour un séjour inférieur à 3 mois)

Pour les ressortissants européens et québécois :

- Carte européenne d'assurance maladie et pour les ressortissants québécois : le formulaire RAMQ n°SE 401Q106.

Attention ! Les photos d'identité doivent correspondre à des normes strictes pour être valides :

- Dimension : la photo doit mesurer 35mm de large sur 45mm de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).
- Qualité : la photo doit être nette, sans pliure, ni trace, ne présenter ni surexposition, ni sous-exposition. Le fond doit être uni, de couleur (le blanc est interdit).
- Sujet : la tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits. Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif et le fixer avec une expression neutre, la bouche fermée. La tête doit être droite. Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts. Les montures de lunettes épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes.



3^{ème} partie :

Vivre à Grenoble, Chambéry ou Annecy

GÉRER SON ARGENT

L'euro (€)

La monnaie en France et dans la plupart des pays européens est l'euro (€). Des bureaux de change sont ouverts dans de nombreux aéroports ainsi qu'à Chambéry, Annecy et Grenoble. Vous pouvez également retirer de l'argent en euros (€) dans tous les distributeurs automatiques de billets en France.

À SAVOIR

- **Carte bancaire** : moyen de paiement très fréquent en France. Les principales cartes sont Mastercard, Visa, American Express.
- **Chéquier** : moyen de paiement couramment utilisé en France. Le commerçant peut vous demander une pièce d'identité notamment pour le règlement d'une somme importante.
- **Relevé d'identité bancaire (RIB)** : document remis par la banque qui vous permettra de communiquer, sans risque d'erreur, vos coordonnées bancaires pour payer des factures (prélèvements) ou être payé par virement (bourses ou salaires par exemple).

Ouvrir un compte en banque

Vous aurez besoin dès votre arrivée d'ouvrir un compte en banque pour faciliter la gestion de votre budget au quotidien : encaisser l'argent perçu (salaire, bourse) et régler vos achats.

Si vous êtes éligible aux prestations familiales par exemple (l'aide financière pour le logement de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), aides familiales si vous avez des enfants), l'ouverture d'un compte bancaire en France est nécessaire. Vous en aurez aussi besoin pour vous faciliter certaines démarches de la vie quotidienne comme l'achat des timbres fiscaux en ligne pour votre titre de séjour.

Pour ouvrir un compte, il vous faut :

- Choisir une banque (privilégiez une agence proche de votre domicile ou de votre lieu de travail).
- Prendre un rendez-vous.
- Apporter :
 - une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport),
 - le titre de séjour (sauf pour les étudiants européens),
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, quittance de loyer, certificat d'hébergement, etc.),
 - si vous avez moins de 25 ans, une carte d'étudiant pour bénéficier des tarifs spéciaux.

L'ouverture d'un compte est généralement gratuite. Certains services peuvent être payants comme :

- la mise à disposition d'une carte bancaire,
- l'assurance du moyen de paiement,
- les transferts d'argent,
- l'autorisation de découvert (permet des dépenses supérieures aux rentrées d'argent),
- la consultation du compte sur internet.

En cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, il faut immédiatement faire opposition en prévenant votre agence bancaire. Pour cela, à l'ouverture de votre compte, l'agence vous communique un numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence.

Prévoir son budget

Pour obtenir un titre de séjour en France, il faut justifier d'un montant de ressources minimum fixé par le gouvernement à 615 € mensuel. Cependant, ce minimum exigé pourrait s'avérer insuffisant pour assumer vos dépenses.

Les étudiants boursiers d'un gouvernement étranger et les bénéficiaires d'un programme de l'UE (Léonardo, Erasmus, etc.) doivent simplement fournir leur attestation de bourse pour justifier de leurs moyens de subsistance.

Le logement

- Loyer :
 - Résidence universitaire : 207 à 588 €/mois
 - Résidence privée : 450 à 600 €/mois
 - Chambre meublée chez l'habitant : 300 €
 - Appartement 20 m² : 400 à 500 €/mois
- Assurance habitation : le coût dépend du type de logement. Il faut compter entre 20 et 60 €/an.
- Caution logement (ou dépôt de garantie logement) : équivalent d'un mois de loyer pour les logements non meublés.
- Électricité, gaz : tous les deux mois
- Eau : tous les six mois

Les démarches administratives

- Inscription administrative à l'*Université Grenoble Alpes* (en fonction de votre niveau d'études).
- Timbre fiscal OFII pour régulariser son séjour en France (le tarif est différent selon votre statut).

L'assurance maladie

215 € (tarif 2015) auquel il faut ajouter le coût d'une assurance complémentaire santé.

L'alimentation

300 € (pensez à manger dans les restaurants et cafétérias du CROUS pour réduire votre budget alimentation).

Les loisirs et la vie quotidienne

40 € (par exemple achat de livres, vêtements...).

Les moyens de communication

- Télécommunication : acquisition d'un téléphone portable avec la carte SIM. Vous pourrez choisir entre des formules avec ou sans abonnement.
- Abonnement internet : 30 € environ/mois.

Les transports

Prix très variable selon le choix pour lequel vous optez : train, vélo, tram, bus, voiture.

- Abonnement tramway : 27,10 €/mois
- Location vélo : 20 €/mois

Les impôts

- montant variable : voir page suivante

Quelques exemples de dépenses courantes

- Un repas de midi dans un restaurant : 10 à 14 €
- Un repas dans un restaurant universitaire : 3,50 €
- Un sandwich : 4 €
- Une baguette de pain : 0,90 €
- Un café : 1,20 €
- Une bière : 2,40 €
- Une séance de cinéma : 6 à 11 €

Les impôts en France

La taxe d'habitation

Cet impôt est lié à votre lieu d'habitation. Son montant varie en fonction de votre situation (seul, en couple, salarié, etc.), de vos revenus et des caractéristiques du logement occupé au 1^{er} janvier. Même si vous déménagez dans l'année, vous devez payer cette taxe. Vous la recevrez à l'automne, directement par courrier postal à votre domicile.

Les étudiants habitant dans des résidences du CROUS n'ont pas à la payer.

L'impôt sur le revenu

Contrairement à d'autres pays, en France, l'impôt sur le revenu n'est pas prélevé à la source. Si vous percevez des revenus en France, vous devez remplir une déclaration de revenus au mois de mai. La première année, vous devez vous procurer un formulaire de déclaration vierge auprès d'un centre des finances publiques ou sur le site www.impots.gouv.fr. Les années suivantes, le formulaire de déclaration vous sera adressé par courrier postal, directement à votre domicile. En septembre, vous recevrez un avis d'imposition par courrier postal vous indiquant le montant à payer. Si vous êtes boursier, adressez-vous directement à la structure gestionnaire de votre bourse pour savoir si vous devez la déclarer.

Pour toute information complémentaire, adressez-vous au Centre des Impôts :

Centre des Finances Publiques de Grenoble

38/40 avenue Rhin et Danube
38 000 Grenoble
+33 (0)4 76 39 39 76
sip.grenoble.drac@dgsip.finances.gouv.fr
Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Centre des Finances Publiques de Chambéry

51 avenue de Bassens
73 018 Chambéry Cedex
+33 (0)4 79 70 72 03
Sip.chambery@dgsip.finances.gouv.fr
Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h
ou sur rendez-vous

Centre des Finances Publiques d'Annecy

Cité administrative
7, rue Dupanloup
74 040 Annecy Cedex
+33 (0)4 50 88 42 25
Sip.annecy@dgsip.finances.gouv.fr
Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30
ou sur rendez-vous

La contribution à l'audiovisuel public

Vous devez payer la contribution à l'audiovisuel public, appelée aussi « redevance audiovisuelle », si vous possédez un écran permettant la réception de la télévision française.

Si vous n'en possédez pas, vous devez le signaler à l'administration fiscale en cochant une case figurant sur la première page de votre déclaration de revenus.

La contribution à l'audiovisuel public est incluse dans la taxe d'habitation. Son montant pour l'année 2014 est de 133 €.

Lexique des impôts

- **Foyer fiscal** : le foyer fiscal est l'ensemble des personnes d'une même famille qui déclarent leurs impôts en commun. Les enfants sont déclarés avec leurs parents.
- **Résidence principale** : votre résidence principale est le logement que vous occupez au moins 8 mois par an.
- **Revenu fiscal de référence** : votre revenu fiscal de référence est indiqué sur votre avis d'imposition. Il est calculé à partir de votre déclaration de revenus. Il sert de référence pour l'accès à certaines exonérations et aides sociales tout comme le quotient familial (QF) calculé par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).



À SAVOIR

Il existe des conventions bilatérales signées entre la France et certains pays afin d'éviter la double imposition. Pour connaître les pays concernés et la nature de la convention, rendez-vous sur le site internet des impôts : www.impots.gouv.fr dans la rubrique « documentation » et la sous-rubrique centrale « international ».

BONS PLANS POUR FAIRE DES ÉCONOMIES

Les brocantes

Les brocantes et les vide-greniers sont des marchés où les particuliers et les brocanteurs peuvent vendre toute sorte d'objets anciens ou usagés : vêtements, vaisselle, vélos, meubles, électroménager, télévision, etc. Les prix sont intéressants mais il ne faut pas hésiter à « chiner » (c'est-à-dire fouiller et marchander) pour faire de bonnes affaires. Des brocantes sont organisées tous les week-ends pendant la période estivale dans toute l'agglomération de Grenoble.

Pour connaître les dates et les lieux, consultez le site internet :

www.vide-greniers.org

Les associations

La Remise est une association de réinsertion qui réalise la collecte, le tri et la revalorisation de vêtements et d'objets en tout genre. Vous pouvez acheter des produits d'occasion à des prix défiant toute concurrence.

La Remise

29 rue du Général Ferrié 38100 Grenoble
Ouverture : du mardi au samedi de 9h30 à 12h
et de 14h à 17h45

Emmaüs est une association solidaire qui lutte contre la pauvreté dans la société. Les boutiques d'Emmaüs vendent des meubles, des vêtements, de la vaisselle, des jouets, du linge de maison, des équipements électroménagers, des bibelots, des curiosités, etc. à petits prix.

Emmaüs

33 avenue Valence 38360 Sassenage
04 76 27 03 04



Les sites à connaître

Donnons.org est un site de dons et de de récupération d'objets en ligne.

N'oubliez pas d'indiquer la localité dans vos recherches car la plupart des dons doivent être récupérés directement chez le donateur.

Leboncoin.fr est un site où vous pouvez consulter des petites annonces de particuliers et de professionnels partout en France, que vous cherchiez des locations immobilières, des offres d'emploi, des meubles, du matériel électronique ou tout autre type de produits d'occasion. Vous pouvez également déposer des annonces gratuites et sans commission.

SE NOURRIR

La cuisine française est une cuisine raffinée et élaborée. Chaque région a ses spécialités qui font partie du patrimoine culturel français. Dans la région Rhône-Alpes, vous pourrez goûter au gratin dauphinois, aux ravioles, aux diots, aux vins de Savoie et à la tarte aux noix. Les Français mangent en général trois fois par jour. Ils prennent un petit-déjeuner au réveil puis déjeunent entre 12h et 14h et dînent vers 19-20h.

Manger dans les restaurants universitaires

Plus communément appelés « Restos U » ou « RU », ils constituent la solution la plus économique pour avoir un repas complet et équilibré. Ces restaurants et cafétérias gérés par le CROUS sont ouverts à l'ensemble des membres de la communauté universitaire, du lundi au vendredi midi et le soir pour certains. Le paiement du repas doit se faire avec Izly, un moyen de paiement intégré à la carte d'étudiant ou l'application mobile Izly. Certains points de restauration acceptent également les espèces.

www.izly.fr

Où se trouvent les restaurants universitaires ?

Consultez les cartes des restaurants du CROUS à Grenoble, Chambéry, le Bourget-du-Lac et Annecy : www.crous-grenoble.fr/restauration

Vous trouverez également en ligne les menus servis.

À SAVOIR : le paiement Izly

La carte Monéo est remplacée par Izly depuis le 1^{er} juillet 2015, un moyen de paiement intégré notamment à la carte d'étudiant et accessible via une application mobile.



Manger en ville

Si vous souhaitez manger à l'extérieur, un vaste choix vous est proposé : cafés, sandwicheries, fast-foods, brasseries, restaurants, etc. Les prix pratiqués vont de 4 € environ pour un sandwich à 25 € pour un repas complet (entrée, plat, dessert), voire beaucoup plus dans les meilleurs restaurants. Notez que la plupart des restaurants sont fermés le dimanche.

Faire les courses

Si vous avez la possibilité de cuisiner dans votre logement, vous trouverez en ville de nombreux commerces d'alimentation à proximité des campus. Sachez que beaucoup de commerces sont fermés le dimanche.

Vous pourrez aussi découvrir de nombreux marchés en plein air qui s'installent également chaque semaine sur les places principales des différents quartiers, généralement de 7h à 13h. Ils proposent des produits frais : fruits, légumes, fromages, viande, etc.

Tous les marchés de Grenoble :

www.lametro.fr/509-commerce-marches.htm

Tous les marchés de Chambéry :

www.chambery.fr/57-foires-braderies-marches.htm

Tous les marchés d'Annecy :

www.annecy.fr/304-marches-brocante-foire-a-annecy.htm

À SAVOIR : l'agriculture biologique



De plus en plus de produits alimentaires disponibles dans les commerces sont issus de l'agriculture biologique (AB). Cette méthode de culture n'utilise pas de pesticides ou d'engrais chimiques. Les aliments issus de l'agriculture biologique sont en général plus chers que les autres. Vous pouvez les trouver en supermarché ou les acheter directement sur le marché auprès des producteurs.

La France dispose d'un système de santé très performant mais relativement complexe car il existe une multiplicité d'autorités administratives ayant compétence dans ce domaine. Pour faciliter l'accès aux soins, l'*Université Grenoble Alpes* s'est dotée d'un Centre de Santé qui regroupe de nombreux services pour les étudiants.

Où se soigner ?



À Grenoble

Le Centre de Santé

Vous pouvez bénéficier des nombreuses prestations du Centre de Santé de l'*Université Grenoble Alpes*. Une équipe de professionnels de la santé assure un accueil, des consultations et des actions de prévention :

- consultations médicales auprès de médecins généralistes ou spécialistes (gynécologie, sexologie, psychiatrie, nutrition),
- soins infirmiers et vaccination,
- consultations psychologiques,
- consultations médicales pour étudiants handicapés (dans le cadre d'un aménagement des études et des examens et en collaboration avec le Service Accueil Handicap),
- centre de planification (contraception, interruption volontaire de grossesse, dépistage des IST),
- ateliers : affirmation de soi, sophrologie et relaxation,
- formations secourisme,
- suivi médecine du travail.

Toutes ces prestations sont proposées sans avance de frais. Pour en bénéficier, munissez-vous de :

- votre carte d'étudiant,
- votre carte vitale ou d'une attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale et au régime complémentaire, ou de votre carte CEAM (Carte Européenne d'Assurance Maladie).

Centre de Santé du Domaine universitaire

180 rue de la Piscine - Saint-Martin d'Hères / Gières
Tram B arrêt « Les Taillées » et tram C arrêt « Hector Berlioz »
Ouverture : de 8h à 17h le lundi, mercredi, jeudi et vendredi ;
de 9h à 17h le mardi
+33 (0)4 76 82 40 70

Centre de Santé du centre-ville

5 rue d'Arsonval - Grenoble
Tram A ou B arrêt « Gares »
Ouverture : de 8h30 à 17h le lundi, mercredi et jeudi,
de 9h30 à 17h le mardi et de 8h30 à 16h le vendredi
+33 (0)4 76 57 50 90

POUR EN SAVOIR +
<http://sante.univ-grenoble-alpes.fr>

Le service social des étudiants et le service social des personnels

Les assistantes sociales du service social du CROUS pour les étudiants et l'assistante sociale des personnels pour les personnels universitaires aident les doctorants dans leur vie universitaire et personnelle, en leur permettant de surmonter des situations difficiles. Elles proposent :

- une écoute et un accueil personnalisé tout au long du parcours universitaire,
- un soutien en cas de difficultés matérielles administratives, psychologiques, médicales, familiales et universitaires,
- des informations diverses.

Pour les rencontrer à leur permanence dans les universités ou au service social du CROUS, prenez un rendez-vous au 04 56 52 88 30.

Service Social des étudiants

361 allée Hector Berlioz 38400 Saint Martin d'Hères
04 56 52 88 30

À Chambéry, Annecy et au Bourget-du-Lac

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) vous permet de bénéficier de nombreux services :

- consultations médicales : conseils personnalisés et orientation vers un généraliste ou un spécialiste extérieur si besoin, certificats, consultations spécialisées (aide à l'arrêt du tabac, équilibre alimentaire, atelier sommeil, etc.),
- soins infirmiers et vaccination,
- consultations psychologiques,
- consultations pour étudiants handicapés dans le cadre d'un aménagement des études, des examens et de la vie quotidienne, en collaboration avec la Mission Handicap,
- ateliers : affirmation de soi, sophrologie et relaxation pour la gestion du stress, massages assis,
- formations secourisme,
- service social : écoute et soutien aux démarches administratives.

Le SUMPPS met aussi en place, tout au long de l'année, des actions individuelles et collectives de prévention et de promotion de la santé. Toutes ces prestations sont proposées sans avance de frais, vous n'aurez donc rien à payer.

Attention !

Le SUMPPS n'est pas un centre de santé mais un service de médecine préventive. Ainsi, ses médecins ne peuvent pas être déclarés comme médecins traitants auprès de la caisse de sécurité sociale.

SUMPPS à Jacob-Bellecombette

Bâtiment 12
+33 (0)4 79 75 85 44 ou +33 (0)4 79 75 84 67

SUMPPS au Bourget-du-Lac

Bâtiment Chartreuse
+33 (0)4 79 75 87 56 ou +33 (0)4 79 75 86 08

SUMPPS à Annecy-le-Vieux

Annexe « Ferme du Bray »
+33 (0)4 50 09 24 33

Assistance sociale

En cas de problèmes financiers ou personnels, vous pouvez contacter une assistante sociale :

Jacob-Bellecombette
Bâtiment 12
+33 (0)4 79 75 84 68

Bourget-du-Lac
Bâtiment Chartreuse
+33 (0)4 79 75 86 03

Anney-le-Vieux
Résidence Universitaire Tom Morel
0+33 (0)4 50 09 53 08

POUR EN SAVOIR +

www.univ-savoie.fr/medecine-preventive

**Consulter un médecin**

Vous pouvez trouver les adresses des médecins généralistes dans l'annuaire téléphonique « Les Pages jaunes » sur internet, www.pages-jaunes.fr

Vous pouvez également retrouver les contacts de l'ensemble des professionnels de santé sur le site :

<http://ameli-direct.ameli.fr>

Le prix d'une consultation chez un médecin généraliste est de 23 €, une consultation chez un médecin spécialiste est variable selon la spécialité.

Attention !

Certains médecins pratiquent des honoraires libres et ont la possibilité de dépasser le tarif conventionnel. Demandez le tarif de la consultation au moment de la prise de rendez-vous.

Déclarer un médecin traitant

L'assurance maladie demande au patient de choisir un « médecin traitant » chargé de son suivi médical. Les consultations médicales effectuées chez ce médecin seront mieux remboursées.

Le formulaire de déclaration du médecin traitant est téléchargeable en ligne sur le site www.ameli.fr. Il doit être complété, signé et renvoyé à votre centre d'assurance maladie.

Consulter un spécialiste

C'est votre médecin traitant qui vous orientera vers un médecin spécialiste en cas de besoin (chirurgien, dermatologue, gastro-entérologue, cardiologue, psychiatre, etc.). Vous serez mieux remboursé si vous suivez ce parcours de soins coordonnés que si vous prenez directement rendez-vous avec un médecin spécialiste. Cependant, certains spécialistes peuvent être consultés sans passer par votre médecin traitant (et sans que le taux de remboursement ne soit réduit) : c'est le cas des gynécologues, des ophtalmologistes et des dentistes.

À quel taux rembourse l'assurance maladie ?

Le remboursement des frais médicaux par la sécurité sociale varie entre 0% et 70% en fonction du type de prestations (consultations, médicaments, examens de laboratoire, etc.) et de la catégorie de médicaments prescrits.

Les pharmacies

En France, la vente des médicaments se fait exclusivement en pharmacie. Une partie des médicaments nécessite l'ordonnance d'un médecin pour leur obtention et leur remboursement. Certains médicaments courants (paracétamol, aspirine, etc.) sont en vente libre, mais sans prescription. Ils ne sont pas remboursés par l'assurance maladie. Les pharmacies sont ouvertes du lundi au samedi, généralement de 9h à 19h. En dehors de ces horaires (nuit et week-end), des « pharmacies de garde » restent ouvertes, leurs coordonnées sont affichées sur la porte de toutes les pharmacies.

À SAVOIR

Certains vaccins sont fortement conseillés en France : tétanos, polio, diphtérie. Vous pouvez vous faire vacciner dans les différents centres de santé de l'*Université Grenoble Alpes*.

Comment fonctionne le système de santé français ?

Suite à votre affiliation à l'assurance maladie (régime étudiant ou régime général : voir page 16), vous recevrez une attestation vitale. Gardez bien ce document car il justifie de vos droits à la sécurité sociale. Il sera à présenter lors de vos visites chez le médecin, laboratoire, hôpital...



LES NUMÉROS D'URGENCE

- **Pompiers** (incendies, accidents et urgences médicales) : 18 à partir d'un poste fixe et 112 à partir d'un téléphone portable
- **SAMU** (urgences médicales) : 15
- **Centre anti-poison** (empoisonnement et intoxication) : à Grenoble et Chambéry : 04 72 11 69 11
- **Centre de toxicovigilance** (intoxication) : 04 76 76 56 46
- **Pharmacie de garde**
à Grenoble : 39 15
à Chambéry : 39 15
à Annecy : 32 37
- **Centre Hospitalier Universitaire (CHU) à Grenoble** : 04 76 76 75 75
- **Centre Hospitalier de Chambéry** : 04 79 96 50 50
- **Centre Hospitalier d'Annecy** : 04 50 63 63 63
- **SOS Médecins** (réseau d'urgence et de permanence de soins, interventions à domicile) :
à Grenoble : 04 38 701 701
à Chambéry et Annecy : 36 24

LEXIQUE DE L'ASSURANCE MALADIE

- **Affiliation** : rattachement à un organisme compétent pour la gestion de vos prestations en matière d'assurance maladie.
- **Carte vitale** : l'utilisation de la carte vitale facilite le remboursement de vos soins mais n'est pas obligatoire. En présentant votre carte vitale aux professionnels de santé, vous serez remboursé de vos dépenses de santé sans aucune autre démarche. En attendant de l'obtenir, pensez à avoir l'attestation vitale avec vous, elle est la preuve de votre assurance santé.
- **Cotisation** : somme que vous devez payer pour pouvoir bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale des frais médicaux en cas de maladie, grossesse et accidents.
- **Feuille de soin** : document remis par le professionnel de santé indiquant le montant que vous avez payé pour la consultation et les actes effectués par les professionnels de santé, si vous n'avez pas présenté votre carte vitale. Ce document, après avoir été complété et signé par vous-même, sera à transmettre à l'organisme auquel vous êtes affilié. Vous serez remboursé selon les tarifs et les taux de remboursements fixés par la sécurité sociale.
- **Médecin traitant** : il assure les soins habituels et de prévention dont a besoin son patient. Il met en place un suivi médical personnalisé et dirige son patient vers un médecin spécialiste en cas de nécessité, soit pour une consultation ponctuelle, soit pour des soins récurrents. Il tient à jour le dossier médical du patient, coordonne son parcours de soins et centralise les avis des autres soignants.
- **Ordonnance** : liste des médicaments, soins, examens en laboratoires ou radiographies, prescrits par le médecin suite à la consultation. L'ordonnance vous sera délivrée en double exemplaire. Pour être remboursé des frais de médicaments ou de tout acte prescrit, le double de l'ordonnance doit parvenir à votre organisme d'assurance maladie avec la feuille de soins.
- **Régime** : terme utilisé pour désigner le statut auquel vous êtes rattaché en tant qu'assuré social. C'est votre statut (étudiant ou salarié) qui déterminera l'organisme auquel vous serez rattaché.
- **Statut d'ayant droit** : statut permettant à une personne sans assurance maladie de bénéficier d'une protection sociale d'une autre personne assurée. Pour bénéficier de ce statut, vous devez être en mesure de justifier du lien familial que vous avez avec la personne assurée et pouvoir justifier de votre situation permanente en France (titre de séjour valide).
- **Tiers-payant** : procédure de prise en charge directe par la mutuelle de tout ou partie des dépenses de santé dans certaines structures médicales, grâce à la présentation de votre carte vitale et de votre carte mutuelle.

Les bibliothèques universitaires à Grenoble

Les bibliothèques universitaires (dites aussi BU) sont ouvertes à tous pour la consultation sur place. La possibilité d'emprunter des documents et de bénéficier des autres services est réservée aux personnes inscrites. **Cette inscription est gratuite sur présentation de votre carte étudiant de l'Université Grenoble Alpes**. Les bibliothèques universitaires vous fournissent également un système de photocopies à carte.

À Grenoble, deux Services Inter-établissements de Coopération Documentaire assurent le développement des collections nécessaires au travail des étudiants et des chercheurs.



Le SICD1 - Bibliothèque Universitaire de Sciences

Le SICD1 regroupe les bibliothèques scientifiques et médicales de l'Université Joseph Fourier et de Grenoble INP. Le catalogue de leurs collections, RUGBIS, est librement accessible sur internet. La BU de Sciences propose une version en anglais du guide du lecteur. Vous pouvez vous la procurer à la BU ou bien la consulter en ligne : <http://fr.calameo.com/read/0000243665540f0417d56>

Bibliothèque Universitaire de Sciences

915 avenue centrale
Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères / Gières
Arrêt tram B ou C « Bibliothèques universitaires »
Ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 20h, le samedi de 8h30 à 17h
<http://sicd1.ujf-grenoble.fr>

À SAVOIR

La Bibliothèque Universitaire de Sciences organise des formations à la demande pour faciliter la recherche des documents. Pour en bénéficier, rendez-vous directement à l'accueil de la BU de Sciences.

Le SID 2 - Bibliothèque Universitaire Droit-Lettres

Le SID2 regroupe la bibliothèque universitaire Droit-Lettres et les bibliothèques des composantes de l'Université Pierre-Mendès-France (sciences humaines et sociales) et de l'Université Stendhal (langues et littératures). Près de 900 000 ouvrages sont répertoriés dans leur catalogue commun, Odyssee. Des collections numériques nombreuses et variées sont également consultables sur place et à distance.

Bibliothèque Universitaire Droit-Lettres

1 130 avenue centrale
Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères / Gières
Ouverture : du lundi au jeudi de 8h à 21h30, le vendredi de 8h à 19h, le samedi de 9h à 16h
Arrêt tram B ou C « Bibliothèques universitaires »
<http://bibliotheques.upmf-grenoble.fr>

À SAVOIR

Des tuteurs-étudiants sont disponibles à la BU Droit-Lettres. Pour en savoir plus, adressez-vous à l'accueil de la bibliothèque.

D'autres bibliothèques plus petites et plus spécialisées sont installées dans certains laboratoires, écoles, instituts et UFR. Elles disposent toutes d'espaces et de salles de travail.

À SAVOIR : Coup de Pouce étudiants-Grenoble

Si vous rencontrez des difficultés dans l'organisation de votre travail ou dans certaines matières (langues, mathématiques, chimie, etc.), des bénévoles de l'association Coup de Pouce étudiants peuvent vous aider gratuitement.

53 place St-Bruno
38 000 Grenoble
cpeg38@yahoo.fr
+33 (0)6 32 19 32 21
+33 (0)9 52 68 11 43
www.cpeg38.org

Les bibliothèques universitaires à Chambéry, au Bourget-du-Lac et à Annecy

Le Service commun de la documentation et des bibliothèques universitaires (SCDBU) coordonne la fonction documentaire sur les trois sites universitaires de l'Université Savoie Blanc.

Il regroupe les trois bibliothèques universitaires (BU) principales de Chambéry, du Bourget-du-Lac et d'Annecy et une dizaine de bibliothèques associées, dans les composantes et laboratoires.

Les BU sont ouvertes à tous et mettent à disposition plus de 200 000 livres, 2 000 revues papier, 50 000 revues électroniques. L'emprunt de documents et certains services nécessitent une inscription. Elle est gratuite pour tous les étudiants inscrits dans une université de la région Rhône-Alpes.

Les BU proposent un bureau d'accueil et d'aide aux recherches, ainsi que des formations à la méthodologie documentaire inscrites dans les cursus.

Une formation spécifique est dispensée dans le cadre des études doctorales : <http://siseo.univ-savoie.fr> (rubrique Formation doctorale / Les modules de formation).

BU Jacob-Bellecombette

Lettres, langues, sciences humaines, droit, économie, gestion

Campus universitaire, bâtiment 15
Ouverture du lundi au jeudi de 8h à 19h, le vendredi de 8h à 18h
Horaires réduits pendant les vacances
Accès depuis le centre ou la gare de Chambéry, réseau STAC, ligne 2
arrêt « Université Jacob ».

BU Le Bourget-du-Lac

Sciences et techniques

La BU du Bourget-du-Lac dispose d'une cartothèque et d'un fonds spécialisé en karstologie (Fonds Choppy).

Campus universitaire, bâtiment 17 (Hautecombe)
Ouverture du lundi au jeudi de 8h à 19h, le vendredi de 8h à 18h
Horaires réduits pendant les vacances
Accès depuis le centre ou la gare de Chambéry, réseau STAC ligne 2 ou 2D, arrêt « Université Le Bourget ». Depuis le centre ou la gare d'Aix-les-Bains, réseau Ondea, lignes 1 et 20, arrêt « Université Le Bourget ».

BU Annecy

Économie, gestion sciences

Campus universitaire, bâtiment 4 (9 rue de l'Arc-en-ciel)
Ouverture du lundi au jeudi de 8h à 19h, le vendredi de 8h à 18h
Horaires réduits pendant les vacances
Accès depuis le centre ou la gare d'Annecy, réseau SIBRA, ligne 4
arrêt « IUT ».

Un service de navette permet de faire venir dans l'une des BU des documents des deux autres BU. Il est accessible en ligne à partir du site web : www.scd.univ-savoie.fr/index.php/navette

POUR EN SAVOIR +
www.scd.univ-savoie.fr



Les bibliothèques municipales et associatives

Les bibliothèques municipales à Grenoble : www.bm-grenoble.fr/598-bibliotheque-pratique-fille-menu.htm

À SAVOIR

Il existe aussi une bibliothèque municipale internationale (BMI) qui dispose d'un large choix de documents en langues étrangères : allemand, anglais, arabe, espagnol, français, italien et portugais.

Bibliothèque municipale internationale
6 place de Sfax 38000 Grenoble
www.bm-grenoble.fr

Les bibliothèques municipales et associatives à Chambéry : www.bm-chambery.fr/opacwebaloes/index.aspx?IdPage=545

Les bibliothèques municipales et associatives à Annecy : www.annecy.fr/532-bibliotheques.htm#par568



Bus et tram

Les transports en commun en ville

Chaque ville possède son propre réseau de transport en commun.



TAG à Grenoble

Le réseau des transports en commun à Grenoble s'appelle la TAG (Transport de l'Agglomération Grenobloise). Grenoble et son agglomération disposent de 25 lignes de bus et 5 lignes de tramway. Des plans du réseau sont disponibles à l'Espace Accueil Information et dans toutes les agences TAG. Les tickets se valident à l'intérieur pour les bus et sur les quais pour les trams.

Les tickets et abonnements sont disponibles dans tous les points TAG et chez certains commerçants (bureaux de tabac, points presse...) et en ligne : <https://tag.ticket-net.eu/accueil.do> Vous pouvez également acheter des tickets dans les distributeurs automatiques à chaque arrêt de tramway et auprès des chauffeurs dans les bus.

Agence de mobilité centre-ville

51 rue Alsace-Lorraine
Accès : ligne A et B arrêt « Alsace-Lorraine »

Agence de mobilité Grand'place

Accès : lignes A, 13, 23, 26, 32 et ligne Transisère
arrêt « Grand'place ».

Plus d'informations sur les horaires d'ouverture des agences :
www.tag.fr/97-les-agences-commerciales.htm

Tarifs

- Abonnement pour les étudiants de 19-25 ans (justificatifs impératifs) : mensuel 27,10 €/mois, annuel 216,80 €.
- Vous êtes étudiant de plus de 26 ans, si vous êtes allocataires de la CAF, en fonction de votre quotient familial, vous pourrez bénéficier de tarifs spéciaux (valable uniquement pour un abonnement à l'année) sous certaines conditions. Renseignez-vous directement à l'agence TAG.
- Ticket 1 voyage : 1,60€
- Ticket 10 voyages : 13,20 €
- Ticket 30 voyages : 36 €

À SAVOIR

Après avoir composté votre ticket, vous pourrez l'utiliser durant une heure sur tout le réseau des trams et bus. L'abonnement annuel est financièrement plus avantageux et permet la libre circulation sur l'ensemble du réseau TAG sans aucune limitation.

À SAVOIR

La **StationMobile** regroupe en un seul lieu l'accès à l'information de tous les modes de transport de l'agglomération (transports en commun mais aussi co-voiturage, taxi, etc.).

Agence de Mobilité StationMobile

15 boulevard Joseph Vallier
38000 Grenoble
04 76 20 36 36
www.stationmobile.fr
Accès tram C, arrêts « Vallier-Docteur Calmette » ou « Vallier-Jaurès »

STAC à Chambéry

Le réseau des transports en commun à Chambéry s'appelle le STAC (Service des Transports de l'Agglomération Chambérienne). Ce réseau dessert Chambéry et toute son agglomération mais aussi les communes du Bourget-du-Lac et de Méry.

Vous pouvez acheter des tickets à l'agence STAC ou chez certains commerçants (bureaux de tabac, points presse...) et auprès des chauffeurs dans les bus. Les abonnements sont disponibles à l'agence STAC uniquement.

Agence STAC

23 boulevard du Musée à Chambéry
Ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 8h40 à 16h30.

Tarifs

- Vous êtes étudiant de moins de 26 ans : 16,50 €/mois 16,5 €/mois (131 €/an + 2 € de frais de dossier).
- Vous êtes étudiant de plus de 26 ans, si vous êtes allocataires de la CAF, en fonction de votre quotient familial, vous pourrez bénéficier de tarifs spéciaux (valable uniquement pour un abonnement à l'année) sous certaines conditions. Renseignez-vous directement à l'agence STAC.

Les deux campus chambériens (Jacob-Bellecombette et le Bourget-du-Lac) sont aisément accessibles par les bus de l'agglomération chambérienne.

- Campus de Jacob-Bellecombette : depuis le centre ou la gare de Chambéry, prendre la ligne 2 du réseau STAC, arrêt « Université Jacob ». La ligne 2 dessert aussi le campus du Bourget-du-Lac.
- Campus du Bourget-du-Lac : depuis le centre ou la gare de Chambéry, prendre la ligne 2 ou 2D du réseau STAC, arrêt « Université le Bourget ». La ligne 2 dessert aussi le campus de Jacob-Bellecombette.
- Depuis le centre ou la gare d'Aix-les-Bains, prendre la ligne 1 du réseau Ondea, ou la ligne 20, arrêt « Université le Bourget ».

POUR EN SAVOIR +
www.bus-stac.fr

SIBRA à Annecy

Le réseau des transports en communs à Annecy s'appelle SIBRA (Société Intercommunale des Bus de la Région Annécienne). 26 lignes de bus régulières desservent Annecy et son agglomération.

Vous pouvez acheter des tickets à l'agence ou chez certains commerçants (bureaux de tabac, points presse, etc.). Dans les bus, vous devez vous adresser aux chauffeurs (ticket vendu à l'unité uniquement). Les abonnements sont disponibles à l'agence uniquement.

Espace Sibra

Agence commerciale Sibra
21 rue de la gare - BP 202 - 74 005 Annecy Cedex
04 50 10 04 04
sibra@sibra.fr
Ouverture : de 7h30 à 19h du lundi au vendredi et de 9h à 12h et de 14h à 17h le samedi

À SAVOIR

Pour tout abonnement (jeune mensuel, trimestriel ou annuel), la Cartabus est obligatoire, elle coûte 5 €. Personnelle et nominative, elle comporte le numéro de l'abonné et sa photo. Elle est valable 3 ans.

Tarifs

- Vous êtes doctorant de moins de 26 ans : 22,20 €/mois et 138 €/an.
- Vous êtes étudiant de plus de 26 ans, vous pouvez bénéficier des tarifs jeunes de moins de 26 ans sur présentation de votre carte étudiante

Le Campus d'Annecy-le-Vieux est accessible en bus depuis le centre ou la gare d'Annecy, prendre la ligne 4 du réseau SIBRA. Plusieurs arrêts sur le campus ou ligne 2, arrêt « Resto U » ou « Campus ».

POUR EN SAVOIR +
www.sibra.fr

Les bus départementaux

Au départ de Grenoble

Hors agglomération, le réseau TransIsère dessert tout le département de l'Isère. Il permet notamment d'accéder aux stations de ski. La gare routière se situe à côté de la gare SNCF en centre-ville de Grenoble. Vous pourrez également vous rendre à Chambéry ou Lyon avec ce réseau.

Au départ de Chambéry

La compagnie Belle Savoie assure la liaison avec les communes de Savoie. Les cars desservent aussi les stations de ski savoyardes. La gare routière est située près de la gare SNCF en centre-ville de Chambéry.

Au départ d'Annecy

Les compagnies Crolard et Lisha permettent de se déplacer sur l'ensemble de la Haute-Savoie, et notamment vers les stations de ski. Elles desservent aussi la ville de Genève.

Vélo

À Grenoble

Le vélo est le moyen de déplacement le plus économique et souvent le plus rapide en ville. Au total, 290 km d'itinéraires cyclables sont aménagés dans l'agglomération grenobloise. Référez-vous aux plans des itinéraires cyclables (notamment disponibles à l'Espace Accueil Information).

Où se procurer un vélo ?

Vous pouvez acheter un vélo neuf dans les magasins de sport, ou un vélo d'occasion auprès d'une association ou encore louer un vélo à l'heure, à la journée, au mois ou à l'année selon vos envies et vos besoins.

Louer un vélo avec Métrovélo

Métrovélo permet de louer un vélo à l'heure, à la journée, au mois ou à l'année. Pour louer un vélo, il suffit de se rendre dans les agences Métrovélo à la gare ou sur le Domaine universitaire. Munissez-vous d'une pièce d'identité. Vous devrez déposer une garantie de 120 € en chèque, carte bancaire ou à défaut en espèces. Cette somme ne sera encaissée que si vous avez endommagé le vélo qui vous aura été prêté. Des tarifs réduits sont proposés. L'abonnement annuel coûte 85 €.

Agences Métrovélo centre-ville Grenoble

Place de la gare - 38 000 Grenoble
Ouverture : du lundi au vendredi de 7h à 20h.
D'avril à octobre : samedis, dimanches et jours fériés : de 9h à 12h et de 14h à 19h
De Novembre à mars : samedis : de 9h à 12h ; dimanches et jours fériés de 14h à 19h.

Agences Métrovélo Domaine universitaire

Arrêt de tram lignes B/C « Bibliothèques universitaires »
Ouverture : du lundi au vendredi de 10h30 à 13h et de 14h15 à 18h30. Fermeture durant les vacances universitaires et jours fériés.
Egalement disponible à l'Agence de Mobilité StationMobile (voir encadré page 37).

Acheter un vélo d'occasion

uN p'Tit véLo dAnS La Tête est une association qui a pour but de promouvoir l'utilisation du vélo en ville. L'association met en place un atelier de remise en état avec mise à disposition d'outils et conseils pour les adhérents.

Atelier rue de Londres

5 rue de Londres - 38 000 Grenoble
+33 (0)4 76 21 46 01

Atelier du Domaine universitaire

921 rue des résidences
Domaine universitaire de Saint-Martin d'Hères-Gières
+33 (0)4 76 54 61 09
www.ptitvelo.net

À Chambéry

Vélostation regroupe un ensemble de services :

- gardiennage,
 - location de vélos à la journée, au mois ou même à l'année.
- Vous pourrez également essayer différents modèles de vélos à assistance électrique ou divers accessoires (remorque enfants, courses, etc.).

Si vous possédez déjà un abonnement avec le réseau STAC, vous pourrez obtenir des tarifs préférentiels.

Agence Vélostation

Gare SNCF de Chambéry
Parc du Verney

+33 (0)4 79 96 34 13

contact@velostation-chambery.fr

Ouverture de novembre à mars : du lundi au vendredi de 8h à 12h, et de 14h à 19h, le samedi de 13h 30 à 19h. Fermé dimanches et jours fériés

Ouverture d'avril à octobre : du lundi au vendredi de 9h à 19h

À SAVOIR : vélo école

Vous n'avez pas fait de vélo depuis longtemps ? Vous déplacer à vélo en France vous fait peur ? Participez à une formation gratuite pour reprendre confiance dans ce mode de déplacement en étant accompagné et conseillé pour vos premiers déplacements, réparer votre vélo, etc. Pour tout renseignement, adressez-vous à l'agence Vélostation.

La ville de Chambéry propose également une solution de parking surveillé pour les vélos.

À Annecy

Avec **Vélonecy**, la communauté de l'agglomération d'Annecy se dote d'un service de vélos urbains accessibles et simples d'utilisation pour se déplacer librement.

Des formules de location selon vos besoins sont proposées : à la journée, à la semaine, au mois, à l'année, avec des tarifs préférentiels, sur la base d'un vélo adulte, entretien compris.

Vélonecy

Place de la Gare - 74 000 Annecy

+33 (0)4 50 51 38 90

Ouverture du lundi au samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h30

www.velonecy.com



Train

La Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) est une entreprise nationale qui assure les transports ferroviaires. Les trains à grande vitesse (TGV) permettent de parcourir des longues distances en très peu de temps. Pour bénéficier des meilleurs tarifs, il est préférable d'acheter ses billets trois mois à l'avance. Les billets de train sont à composer avant l'entrée dans le train.

Différentes cartes de réduction SNCF permettent aux étudiants de moins de 26 ans de bénéficier de tarifs intéressants sur leurs trajets en Rhône-Alpes (Carte « iliCO liberté jeunes » - 20 €/an) et dans toute la France (carte 18-27 - 50 €/an). Elle propose aussi des tarifs spéciaux pour les familles (à partir d'un enfant). Vous pouvez vous renseigner au guichet de la gare.

À SAVOIR

Voyager en train à petit prix, c'est possible ! La SNCF propose des billets TGV Prem's à des prix avantageux (aller simple Paris-Grenoble pour 35 €, acheté 3 mois avant le voyage).

POUR EN SAVOIR +
www.voyage-sncf.com



À SAVOIR

Pensez aux abonnements « combinés ».

Un abonnement combiné permet de cumuler l'accès à plusieurs modes de transport sur un même abonnement et donc sur une seule carte. Pour tout renseignement, rendez-vous directement en gare SNCF ou dans les agences de transports selon les moyens de transports choisis.

Exemples de combiné :

- La carte Oûra en Isère : combinaison du train SNCF/réseau TAG
- Laiss'pass à Chambéry : combinaison trains SNCF/réseau STAC

Voiture

Location de voitures

Il existe plusieurs agences de location de voitures en France. Vous pouvez louer une voiture pour le week-end, la semaine ou plus. Consultez les Pages Jaunes pour connaître les agences de location.

Covoiturage

Une voiture coûte cher à l'entretien et à l'utilisation. Partager les frais grâce au covoiturage est donc une solution écologique, rentable financièrement et aussi une occasion de rencontres. De nombreux sites proposent de mettre en relation conducteurs et voyageurs. Il suffit pour cela d'annoncer les trajets proposés ou recherchés, les dates et le prix demandé. Il ne reste plus aux voyageurs intéressés qu'à entrer en contact pour organiser ce voyage en commun.

www.covoiturage.mobisavoie.fr

www.covoiturage.cg74.fr

www.ecovoiturage.itinistere.fr

www.blablacar.fr

Autopartage

Cité'Lib propose des voitures en libre-service à Grenoble, Chambéry et Annecy. Pour pouvoir les utiliser, il suffit de s'abonner en agence ou en ligne. Avec la carte et les codes d'accès que vous recevrez, vous pourrez réserver une voiture à n'importe quel moment. Vous n'aurez plus alors qu'à récupérer votre véhicule sur l'un des nombreux points de stationnement réservés « Autopartage » et le rendre sur n'importe lequel de ces points. L'utilisation est facturée mensuellement selon les consommations exactes à l'heure et au kilomètre : 2 €/heure en journée, 0,26 € à 0,48 €/km selon la catégorie et le type d'abonnement choisi.

www.citelib.com

À SAVOIR

Attention au sens de circulation : en France, les voitures roulent à droite. En France, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour le conducteur et tous les passagers de la voiture, à l'avant comme à l'arrière. La conduite en état d'ivresse est un délit ainsi que le fait de téléphoner au volant. Sachez aussi que les autoroutes en France sont payantes (sauf rares exceptions).

Le permis de conduire

Vous pouvez conduire en France en respectant le code de la route français si vous avez obtenu votre permis de conduire dans un état membre de l'Union européenne (UE) ou un état de l'Espace économique européen (EEE).

Si vous avez obtenu un permis de conduire dans un état hors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, les démarches sont différentes selon votre visa, renseignez-vous auprès de la préfecture.

www.securite-routiere.gouv.fr

En cas de conduite sans permis en cours de validité, vous êtes passible d'une amende.

Taxi

Si vous avez à vous déplacer tard en ville, les transports en communs ne fonctionneront plus. Vous pouvez réserver un taxi. Les taxis mettent à votre disposition des véhicules toutes catégories, des chauffeurs anglophones avec une possibilité de règlement par carte bancaire. Si vous souhaitez un chauffeur parlant anglais, précisez-le au moment de la réservation par téléphone. Les stations principales sont situées devant les gares SNCF de Grenoble, Chambéry et Annecy.

Tarif : environ 2 € le km, surcoût le soir et le week-end.

Taxis Radio Grenoblois (GIE)

+33 (0)4 76 54 42 54

Allo taxi Chambéry

+33 (0)4 79 69 11 12

Annecy Taxi

+33 (0)4 50 45 05 67

Avion

Grenoble, Chambéry et Annecy sont à proximité de deux aéroports internationaux : Lyon-St-Exupéry et Genève et de l'aéroport de Grenoble situé à St-Etienne de St-Geoires. Des navettes régulières relient Grenoble, Chambéry et Annecy à ces aéroports.

Aéroport Lyon-St-Exupéry

À 1h de Grenoble, à 2h d'Annecy, 1h15 d'Aix-les-Bains et 1h de Chambéry.

www.lyonaeroports.com

Des navettes sont proposées depuis Grenoble, Annecy, Aix-les-Bains et Chambéry, voir page 20.

Genève Aéroport

À 2h de Grenoble et 1h10 de Chambéry.

www.gva.ch

Des navettes sont proposées depuis Grenoble, Annecy et Chambéry, voir page 20.

Aéroport de Grenoble

Situé à Saint-Étienne-de-Saint-Geoires, il dessert quelques destinations européennes. Attention, certains vols ne sont pas disponibles toute l'année.

www.grenoble-airport.com

Contactez la compagnie Actibus : +33 0(4) 76 06 48 66

Prix aller-retour : 22 euros

Aéroport de Chambéry

Situé à quelques kilomètres de Chambéry (et à proximité du campus du Bourget-du-Lac), il dessert quelques destinations européennes. Attention, certains vols ne sont pas disponibles toute l'année.

www.chambery-airport.com

Le téléphone

Pour téléphoner à l'étranger depuis la France, vous devez : composer : 00 + indicatif du pays + numéro de votre correspondant.

À SAVOIR : les cartes internationales prépayées

Elles permettent d'appeler l'international à des tarifs avantageux. Il est possible de les utiliser d'une cabine téléphonique ou d'un téléphone fixe. La durée de validité est en général de 3 mois à partir de la première utilisation. Vous pouvez les acheter dans la plupart des bureaux de tabac.

En France, il existe de nombreux opérateurs téléphoniques qui proposent la plupart du temps une offre complète pour avoir accès à internet, disposer d'une ligne de téléphone fixe, avoir un téléphone mobile et recevoir la télévision.

- **Ligne fixe** : après avoir choisi votre opérateur pour ouvrir une ligne fixe, vous devrez lui communiquer votre nom, prénom, date de naissance, profession, RIB (Relevé d'Identité Bancaire) et adresse. En général, il faut compter entre 48h et 8 jours pour l'ouverture de la ligne. Si le précédent occupant de votre logement avait une ligne téléphonique, essayez de récupérer ses coordonnées (nom et numéro) : cela accélère l'ouverture de votre ligne.
- **Téléphonie mobile** : vous avez la possibilité de prendre un abonnement mensuel ou d'acheter uniquement les cartes prépayées.

Attention à la durée de votre engagement !

En fonction de la durée de votre séjour, pensez à choisir une formule adaptée avec ou sans abonnement. Les abonnements durent généralement de 12 à 24 mois.

- **Cabines téléphoniques** : si vous ne souhaitez pas ouvrir une ligne fixe ni prendre un abonnement de téléphone portable, sachez qu'il existe encore en France des cabines téléphoniques qui fonctionnent avec les cartes téléphoniques (disponibles dans les bureaux de tabac) ou avec les cartes bancaires (prélèvement sur votre compte bancaire).

Internet

Pour disposer d'une connexion internet chez vous, vous devez faire les mêmes démarches que pour l'installation d'une ligne téléphonique fixe. Sachez cependant que certaines résidences universitaires sont équipées du wifi et de connexion internet.

Internet sur le Domaine universitaire à Grenoble

Des postes en libre accès internet sont disponibles dans les bibliothèques universitaires, les bibliothèques municipales ou à l'Espace Accueil Information.

Des bornes WIFI sont installées dans divers bâtiments sur le Domaine universitaire. Le code d'accès vous sera communiqué lors de votre inscription administrative.

Si vous logez en résidences universitaires du CROUS, renseignez vous directement auprès de l'accueil de la résidence pour

connaître les modalités d'accès au WIFI.

Internet en ville à Grenoble

Vous pouvez vous connecter gratuitement au wifi en ville dans différents endroits : au Jardin de Ville, au Jardin des plantes, à l'Hôtel de Ville, au Parc Paul Mistral, place Victor Hugo, place Saint-André et place Grenette, et dans les bibliothèques municipales. Dans ces zones, vous détecterez automatiquement le point d'accès « wifivilledegrenoble ». Vous aurez la possibilité de vous inscrire gratuitement. Un mot de passe vous sera adressé par courriel ou par SMS.

Internet à Chambéry

L'Université Savoie Mont Blanc dispose d'un service wifi-campus. Le code d'accès vous sera communiqué lors de votre inscription administrative.

Des accès gratuits au wifi sont aussi à votre disposition à la gare SNCF de Chambéry et dans certains cafés et bars de la ville.

Vous trouverez ces informations auprès de l'office du tourisme de Chambéry.

Internet à Annecy

Il existe des accès au wifi depuis la bibliothèque municipale, divers bars de la ville et du « centre commercial Courier ». Pour connaître les lieux proposant le WIFI, vous pourrez vous adresser à l'office du tourisme d'Annecy.

Le courrier postal

En France, La Poste assure l'acheminement du courrier. Elle propose aussi d'autres services dans ses différents bureaux : vente de timbres, cartes de téléphone, envoi de colis, ouverture et gestion d'un compte bancaire, transfert d'argent, téléphonie mobile, accès internet.

Affranchissement d'une lettre de 20 grammes : 0,76 € en France et 0,95 € dans l'EEE.

Mandat cash : vous serez peut-être amené à payer votre inscription en « mandat cash » qui permet l'envoi d'espèces et leur réception dès le lendemain. Pour cela, il faut vous présenter à La Poste, compléter l'imprimé « mandat cash », verser en espèces la somme à transférer et régler les frais d'envoi. Le guichetier vous remet un reçu et le volet « mandat cash » à transmettre à votre bénéficiaire.

À SAVOIR

Si vous changez de domicile en cours de l'année, vous pouvez faire suivre votre courrier pendant 6 mois ou un an (service payant). Si vous n'avez pas d'adresse pour recevoir le courrier, vous pouvez le faire délivrer à la Poste - service « poste restante ». Les courriers sont en général gardés quinze jours à compter de leur arrivée en bureau de poste (service payant).

S'INFORMER

La radio

- **Radio Campus Grenoble 90.8 FM** : radio associative étudiante de découverte musicale et culturelle dans l'agglomération de Grenoble.
- **France Culture 88.2 FM** : radio culturelle qui propose une programmation culturelle variée.
- **France Info 105.1 FM** : radio de l'actualité en direct.
- **France Inter 99.4 FM** : radio généraliste qui diffuse de nombreuses émissions aux thèmes variés.

La télévision

La France compte plusieurs centaines de chaînes de télévision dont 19 gratuites. Selon les régions, d'autres chaînes sont disponibles.

- **Télévision nationale** : les chaînes les plus regardées sont TF1, France 2, France 3, M6 et Arte.
- **Télégrenoble** est la chaîne de télévision généraliste locale.



Radio Campus à EVE, Espace Vie Étudiante



La presse locale

- **Le Dauphiné Libéré** : quotidien régional en vente dans les maisons de presse. Actualités internationales, nationales, régionales et locales. Prix : 0,90 €.
- **Le Petit Bulletin** : hebdomadaire culturel gratuit proposant un agenda des événements locaux (cinéma, théâtre, concerts, conférences, animations, sorties, etc.) disponibles dans de nombreux commerces, dans les espaces culturels et lieux d'information.
- **Gre City Local News** : hebdomadaire gratuit distribué aux arrêts de tram et dans certains magasins (boulangeries, cinéma, etc.)
- **20 minutes édition Grenoble** : quotidien gratuit distribué aux arrêts de tram et dans certains magasins (boulangeries, cinéma, etc.)

TROUVER UN JOB

Un étudiant étranger peut exercer une activité professionnelle à temps partiel pendant ses études. Il peut ainsi travailler jusqu'à 964 heures par an, soit 60% de la durée annuelle légale du travail en France.

Pour les étudiants issus des pays hors de l'Union Européenne, les étudiants bulgares et roumains, une carte de séjour temporaire en cours de validité portant la mention « étudiant » est nécessaire pour l'embauche.

Attention !

Un étudiant étranger ne peut travailler plus de 964 heures par an. Sa carte de séjour temporaire peut lui être retirée par la préfecture s'il dépasse ce maximum !

Soyez vigilant dans le choix de vos petits boulots. Certaines offres, comme 'hôtesse de bar', peuvent cacher une incitation à des pratiques illicites.

Accompagnement à l'Université Grenoble Alpes

Chaque établissement de l'Université Grenoble Alpes met à disposition des étudiants différents services d'orientation et d'insertion professionnelle. Les services proposent un accompagnement personnalisé, des ateliers et des rencontres pour les étudiants désireux de trouver un emploi, un stage ou souhaitant se réorienter. Les services d'Information et d'Orientation des universités proposent également une aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation.

Il est vivement recommandé de passer par ces espaces avant de commencer à chercher un emploi. Le marché de l'emploi est très sélectif. Il faut donc se préparer et se former correctement à cette recherche d'emploi.

- Espace orientation métiers emploi à l'Université Joseph Fourier : CELAIO
- Service Information, Orientation, Stage/Emploi à l'Université Pierre-Mendès-France : CIOsup
- Service d'Information et d'Orientation à l'Université Stendhal : SIO
- Espace Information Emploi à Grenoble INP
- Espace Carrières à Sciences Po Grenoble
- Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle : SCUJO IP de l'Université Savoie Mont Blanc

Pour vous informer et accéder aux annonces d'offres d'emploi, consultez les journaux gratuits, la presse locale, internet, etc. Regardez aussi les affichettes chez les commerçants et n'hésitez pas à fréquenter toutes les manifestations liées à l'emploi (salons, forums, etc.). L'université propose également des emplois étudiants tout au long de l'année. Faites-vous connaître auprès de l'administration de votre établissement.



Quelques idées pour la recherche d'emploi

Où trouver des offres d'emploi ?

- CROUS de Grenoble
- ADIIJ, Information et Initiative Jeunesse
- CRIJ Rhône-Alpes
- Pôle Emploi
- Mission locale (-25 ans)

OZER - Pôle entrepreneuriat Étudiants Grenoble est un dispositif de promotion de l'esprit d'entreprendre (outils de sensibilisation, de formation et d'accompagnement) dans les établissements d'enseignement supérieur de l'Université Grenoble Alpes. Il propose notamment aux étudiants :

- Un forum annuel « oZer vos envies »
- Des tables rondes et témoignages de créateurs d'activité
- Des concours « entrepreneuriat »
- Des modules de formation intégrés dans la majorité des cursus (ECTS)
- Un accompagnement pour les étudiants porteurs de projet
- Des ressources documentaires et un espace d'accueil des étudiants créateurs

<http://ozer-entrepreneuriat.fr>

FAIRE DU SPORT

Faire du sport sur le campus de Grenoble

Les services des sports

Les Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) proposent un choix très varié de disciplines sportives ouvertes à tous. Ils permettent la pratique d'une activité sportive dans le cadre du cursus universitaire ou simplement pour une pratique de loisir ou de découverte.

Activités proposées : aikido, athlétisme, aviron, badminton, basket féminin, basket masculin, course d'orientation, danse, escalade, escrime, football féminin, football masculin, golf, gymnastique, handball féminin, handball masculin, judo, jujitsu, karaté, musculation, natation, natation synchronisée, PAP santé, plongée, rugby féminin, rugby masculin, ski alpin, snowboard, ski nordique, sport handi'U, tennis, tennis de table, tir à l'arc, voile / planche à voile, volley-ball féminin, volley-ball masculin, VTT, water-polo.

Comment s'inscrire ?

Pour pratiquer, toute l'année un sport en formation personnelle, il faut vous procurer la carte sport (UJF, Grenoble INP, Stendhal) à la piscine du domaine universitaire ou le Pass UPMF (UPMF et Sciences Po Grenoble) au bureau des sports de l'UPMF.

N'oubliez pas d'apporter :

- votre carte d'étudiant
- un moyen de paiement (les frais d'inscription étaient de 27 € en 2013)

Il est également possible de faire du sport en dehors d'une inscription au service des sports. Vous pouvez librement accéder à la piscine (entrée : à partir de 2 € pour les étudiants) ou encore à la salle de musculation (cotisation annuelle). Des terrains de foot sont également en accès libre sur le Domaine universitaire (tram C arrêt « Hector Berlioz »). D'autres installations telles que les terrains de tennis, de beach volley, etc. peuvent être réservées auprès du service des sports.

Pour plus d'informations rendez-vous dans le hall de la piscine.

Piscine universitaire
Domaine Universitaire
38 400 Saint-Martin-d'Hères



À SAVOIR

Les Services des Sports organisent des forums des sports en septembre et en janvier présentant l'ensemble des sports. Vous pourrez en profiter pour choisir et vous inscrire à une pratique sportive.

Pour l'UJF, Stendhal et Grenoble INP, participez au forum des sports le 16 et 17 septembre 2015.

Pour l'UPMF et Sciences Po Grenoble, participez au forum des sports le 16 septembre 2015 à la galerie des amphis de l'UPMF.

Ne râtez pas ces rendez-vous, certaines activités sont très rapidement complètes et le nombre de places est limité !

Le GUC, Grenoble Universités Club

Le GUC regroupe un centre de formation, un centre de loisirs à dominante sportive pour les 4/17ans (ouvert toute l'année) et surtout 25 sections sportives pour plus de trente disciplines pratiquées, en compétition ou en loisirs et ouvertes à tous (scolaires, universitaires et grand public). Avec plus de 8 000 membres, le Grenoble Université Club se place parmi les trois premiers clubs universitaires français.

www.guc.asso.fr

Faire du sport sur les campus de Chambéry, Annecy et le Bourget-du-Lac

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) est un service commun de l'Université pour l'enseignement, l'animation des activités physiques et sportives des étudiants, doctorants et du personnel de l'Université Savoie Mont Blanc. L'accès à ces activités est conditionné par l'acquittement des droits.

Toutes les activités proposées par le SUAPS sont disponibles sur : <http://oxygene.univ-savoie.fr/>

Comment s'inscrire ?

Vous devez vous rendre au SUAPS, vous acquitter des droits de 17 € pour l'année auquel vous devez ajouter 12 € par activité.

Campus de Jacob-Bellecombette
Bâtiment 16
+33 (0)4 79 75 85 50

Campus du Bourget-du-Lac
Halle Emile Allais
+33 (0)4 79 75 70 30

Campus d'Annecy-le-Vieux
Bâtiment H, Salle 130 à l'IUT
+33 (0)4 50 09 24 35



Les pratiques sportives en montagne

L'*Université Grenoble Alpes* bénéficie d'un cadre naturel unique en France. Elle est à proximité de trois parcs naturels, les massifs de Belledonne, de la Chartreuse et du Vercors, et du plus haut sommet d'Europe occidentale, le Mont-Blanc.

La pratique de la montagne et les sports d'hiver y sont très bien encadrés. Profitez-en !

Pour découvrir les stations de ski de la région, adressez-vous aux offices du tourisme :

- www.grenoble-tourisme.com
- www.tourisme-haute-savoie.com
- www.tourisme-savoie.com

À SAVOIR

De nombreuses compagnies de cars proposent des **formules « bus-forfait de ski »** vous permettant ainsi de bénéficier de réductions très avantageuses.

Pour tout savoir, rendez-vous dans les offices de tourisme (contacts p.46).

L'École de Glisse des Universités de Grenoble

L'école de Glisse organise des sorties ski encadrées en proposant des tarifs préférentiels et exclusifs dans quelques-unes des meilleures stations de ski françaises.

www.ecole-de-glisse.com

L'École des Sports de Montagne Universitaire de Grenoble

L'école des sports de montagne universitaire propose des activités randonnée, alpinisme, spéléo, escalade, cascade de glace, ski de randonnée et canyon. Si vous êtes adhérents vous pourrez également accéder aux salles d'escalade, participer aux sorties organisées, emprunter du matériel...

www.esmug.fr

La Maison de la Montagne

À la Maison de la Montagne, vous trouverez toutes les informations sur les activités de pleine nature : documentation sur la montagne, guides, cartes, etc. Point de rencontre des clubs de montagne, ce lieu regroupe de nombreux organismes : le Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble, le Centre Régional d'Éducation populaire et de sport et les moniteurs cyclistes Français.

Maison de la Montagne

3 rue Raoul Blanchard - 38 000 Grenoble

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h à 18h, le samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h

+33 (0)4 76 44 67 03

www.grenoble-montagne.com



À SAVOIR

Carte pass'montagne à Chambéry

Si vous avez moins de 26 ans, vous pourrez obtenir des réductions très intéressantes sur les forfaits de ski grâce à cette carte

www.passemontagne.fr/

Festi'nordic

Durant tout l'hiver vous pourrez découvrir et vous initier gratuitement aux activités nordiques : ski de fond, ski nordique, ski joring... dans les stations de Savoie Mont Blanc.

www.savoienordique.fr

www.haute-savoie-nordic.com

Le sport en ville

Vous trouverez à Grenoble de nombreux complexes sportifs : patinoire, salles d'escalades, anneau de vitesse, salles de bowling et piscines municipales.

L'Office Municipal des Sports (OMS) répond à toutes les questions relatives à la pratique du sport à Grenoble. Il organise un forum de sport où sont réunis plus d'une centaine de clubs de sport de Grenoble et son agglomération. Le prochain forum aura lieu en septembre 2013 au centre commercial Grand'Place.

Office Municipal des Sports

3 passage Palais de Justice 38000 Grenoble

Ouverture : du mardi au vendredi de 12h30 à 17h30

04 76 44 75 61

www.omsgrenoble.com

S'IMPLIQUER DANS LA VIE ASSOCIATIVE

La vie associative est très riche à l'*Université Grenoble Alpes*. Des centaines d'associations existent dans tous les domaines : l'art, le cinéma, la culture, la politique, la citoyenneté, le sport, la musique, etc.

Si vous souhaitez vous investir dans une cause, monter un projet ou rencontrer de nouvelles personnes dans le domaine qui vous passionne, choisissez de vous engager bénévolement dans une association. Vous ne gagnerez pas d'argent mais vous vivrez des expériences riches et valorisables dans vos futures démarches professionnelles.

Espace Vie Étudiante (EVE)

Sur le domaine universitaire de St-Martin-d'Hères/Gières, au sein du bâtiment Espace Vie étudiante (EVE), vous pouvez trouver des services et des animations proposés par des étudiants pour des étudiants.

www.asso-seve.org

La pépinière d'initiatives

La pépinière d'initiatives est un lieu ressource des associations, un soutien à tous les porteurs de projets. La pépinière est en contact avec les principales associations du Domaine universitaire. Si vous souhaitez intégrer une association, ou si vous recherchez une association pour monter des projets communs, vous y trouverez les informations nécessaires.

Pour toute information : www.asso-seve.org

IntEGre

IntEGre est une association dynamique d'étudiants grenoblois accueillant les étudiants internationaux à l'*Université Grenoble Alpes*, et facilitant les échanges culturels par le biais d'activités, sorties, soirées et découvertes du patrimoine local et national. L'association organise notamment au début de l'année universitaire des visites du Domaine universitaire, de la ville ainsi que des week-ends découverte.

www.integre-grenoble.org

Associations communautaires

Il existe un nombre important d'associations communautaires créées par des étudiants de différentes nationalités. Ces associations regroupent des personnes de même culture qui souhaitent la partager. Ces associations peuvent vous accompagner dans vos démarches d'installation sur Grenoble. Elles organisent aussi des événements culturels, festifs et sportifs en lien avec l'association IntEGre.

Le service accueil du CUEF

Des activités y sont régulièrement organisées permettant de découvrir la culture variée de la région grenobloise grâce à des excursions, des randonnées en montagne et des visites de musées. Les soirées proposées invitent chacun à se détendre notamment à travers des rencontres festives autour de la cuisine française et internationale.

<http://cuef.u-grenoble3.fr/version-francaise/informations-pratiques/activites-culturelles/>

ACI , Association des Étudiants Camerounais

acigrenoble@yahoo.fr
Alain Tchana, président : 06 20 74 07 33
association-camerounaise38.org

AEM, Association des Étudiants Maliens

dem_n1@yahoo.fr
Demba Touré, secrétaire général des activités sportives et culturelles :
06 81 24 08 91

AEMI, Association des Étudiants Malgaches en Isère

totosonperle@yahoo.fr
Perle Totoson, vice-présidente : 06 61 58 37 94
Facebook : AppelEMI

AESSG, Association des Étudiants et Stagiaires Sénégalais de Grenoble

aessg38@gmail.com
www.aessg.org

AEVG, Association des Étudiants Vietnamiens de Grenoble

dungtm.pfiev@gmail.com
06 88 45 72 49
www.aevg.fr

AGIS, Association des Guinéens de l'Isère

infoagis@yahoo.fr
Ibrahima Bah, président : 07 50 49 91 80
Facebook : Guinéens de Grenoble
www.agis-grenoble.f

ANISERE, Association des Nigériens de l'Isère

aniseregrenoble@gmail.com
Malick Boureima, président : 06 80 95 36 04

ASETIG, Association des Étudiants Ivoiriens de Grenoble

asetig@live.fr
asetig.web.free.fr

Association des Congolais de France et des Étudiants Congolais

assocongo.france@yahoo.fr
Mathieu ILUNGA KANKONDE, président : 06 71 62 51 15

Association des Étudiants Chinois

yingli159@gmail.com
Ying Li, présidente

En ville

La Maison de l'International est un lieu privilégié d'échanges, d'information et d'exposition consacré à l'international, géré par la Ville de Grenoble. C'est à la Maison de l'International que vous trouverez les renseignements sur les associations internationales présentes à Grenoble.

Maison de l'International

1 rue Hector Berlioz 38000 Grenoble
Ouverture : du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.
04 76 00 76 80

La Maison des associations informe sur les activités et actualités associatives à Grenoble. C'est un lieu de conseil et de formation pour les bénévoles concernant tous les aspects de la vie associative.

Maison des associations

6 rue Berthe de Boissieux 38000 Grenoble
Ouverture : du lundi au vendredi entre 8h30 et 19h
04 76 87 91 90

Les offices du Tourisme

Les équipes multilingues des offices du tourisme peuvent vous renseigner sur toutes les activités, animations, loisirs, visites, sports, etc. de la région. Elles mettent à disposition du public une documentation adaptée à tous les besoins et toutes les envies.

Grenoble

14 rue de la République - 38 000 Grenoble

Ouverture :

- Du 1er octobre au 31 mai : les lundis de 13h à 18h (en mai de 9h à 18h) et du mardi au samedi de 9h à 18h. Les dimanches et jours fériés de 9h à 12h. fermé le 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.
- Du 1er juin au 30 septembre : du lundi au samedi de 9h à 19h, les dimanches et jours fériés de 9h à 12h.

+33 (0)4 76 42 41 41

www.grenoble-tourisme.com

Annecy

1 rue Jean-Jaurès - 74 000 Annecy

Ouverture : du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h45 à 18h, le dimanche de 9h30 à 12h

+33 (0)4 50 45 00 33

www.lac-annecy.com

Chambéry

5 bis place du Palais de Justice - 73 000 Chambéry

Ouverture : du 1^{er} septembre au 30 juin du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h sauf jours fériés. Du 1^{er} juillet au 31 août du lundi au samedi de 9h30 à 18h30 et le dimanche de 10h à 13h

+33 (0)4 79 33 42 47

www.chambery-tourisme.com



MC2: Maison de la Culture de Grenoble

Le Bureau Culture

À Grenoble, le Bureau Culture et initiatives étudiantes de l'Université Grenoble Alpes a pour mission de promouvoir et de soutenir les projets culturels entrepris par les étudiants. Installé à l'Espace Accueil Information, au coeur du Domaine universitaire, son équipe vous fera découvrir :

- la programmation culturelle destinée à tous les étudiants, publiée mensuellement dans le livret « Un Tramway nommé culture »,
- les associations étudiantes de pratiques artistiques (chant, musique, etc.),
- les spectacles de la région et les structures culturelles extérieures.

Il vous proposera également des visites régulières du campus et de ses nombreuses oeuvres d'art ainsi que des rencontres avec des professionnels de la culture.

Les lieux culturels de Grenoble

La ville de Grenoble regorge de lieux culturels où les amateurs de théâtre, danse ou musique trouveront leur bonheur : la Maison de la Culture – MC2, le Théâtre Municipal de Grenoble, la Salle Olivier Messiaen, l'Ampérage, la Bobine, le Théâtre de poche, l'Hexagone – Scène nationale de Meylan, la Rampe d'échirolles, l'Odyssée d'Eybens, la Maison de la musique de Meylan, etc.

Les musées de Grenoble proposent des collections très riches et variées d'œuvres d'art datant de l'Antiquité à l'époque contemporaine : le musée de Grenoble, le musée archéologique Saint-Laurent, le musée dauphinois, le musée de l'Ancien évêché, musée Hébert à la Tronche, le Magasin – Centre National d'Art Contemporain de Grenoble, le Centre d'Art Bastille ou encore le VOG à Fontaine.

Les lieux incontournables de la culture scientifique sont le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle de Grenoble - La Casemate et le musée Bergès de la Houille Blanche à Villard-Bonnot.

Pour le cinéma, la nouvelle Vague n'aura pas de secret pour vous si vous fréquentez assidûment les salles de projection du cinéma le Club, du Méliès et de la Cinémathèque de Grenoble. En revanche, si vous préférez les dernières sorties cinéma, le Pathé Chavant et le Pathé Echirolles sauront vous ravir.

À SAVOIR

Les étudiants bénéficient généralement de tarifs réduits sur présentation de leur carte.

Les musées départementaux (musée de l'Ancien Evêché, musée archéologique de Grenoble Saint-Laurent ou encore musée dauphinois) sont gratuits toute l'année. Pour les autres musées, l'accès est gratuit le 1^{er} dimanche de chaque mois.

Site sommital du fort de la Bastille, au bord de l'Isère



POUR EN SAVOIR +
<http://etu.univ-grenoble-alpes.fr>

L'agenda culturel

Voici quelques dates à retenir et événements à ne pas rater à Grenoble, Chambéry, Annecy et dans sa région en 2015-2016.

Septembre

- **19 et 20 septembre**, « **Les Journées du Patrimoine** » partout en France : ouverture exceptionnelle et gratuite de monuments historiques
- **17 au 20 septembre**, « **La Coupe Icare** » près de Grenoble : manifestation mondiale de vol libre à Saint-Hilaire-du-Touvet
- **17 au 23 septembre**, Campus en Fête
- **12 au 21 septembre**, **Foire de Savoie** à Chambéry

Octobre

- **7 au 11 octobre**, « **La Fête de la science** » partout en France : événement national de culture scientifique
- **3 au 18 octobre**, « **Le Millésime** » à Grenoble : festival œnologique et musical, initiation à la dégustation de vin et concert de musique jazz et classique
- **5 au 11 octobre**, « **Le Festival Rocktambule** » à Grenoble : concerts de musiques actuelles

Novembre

- **Mi-novembre**, « **Les rencontres du cinéma Italien** » à Grenoble
- **Fin novembre**, « **Festival Le Tympan dans l'oeil** » à Grenoble : ciné-concert

Décembre

- **2 au 6 décembre**, « **Le Festival international du film de montagne** » à Autrans
- **Début décembre jusqu'à Noël**, les **Marché de Noël** dans toutes les villes

Janvier

- **Début janvier**, « **Le Festival des Maudits Films** » à Grenoble
- **Tout le mois**, « **Le Mois du graphisme** » à Echirolles
- **Fin janvier**, festival des cultures tzigane à Chambéry

Février

- **Mi-février**, « **Les enfants du rock** » à Chambéry
- **Mi-février**, « **Carnaval vénitien d'Annecy** » à Annecy



Place Saint-André, centre-ville piéton de Grenoble



Mars

- **Tout le mois**, « **Le Printemps des poètes** » à Grenoble
- **Début mars**, « **Une Nuit trop courte** » à Grenoble : festival international du court-métrage étudiant
- **Début mars**, « **Concert chanson française** » à Chambéry
- **Mi-mars**, « **Tour du Monde au Manège** » à Chambéry
- **Fin mars**, « **la Semaine culturelle universitaire** » à Grenoble

Avril

- **Mi-avril**, « **Détours de Babel** » à Grenoble : festival des musiques du monde
- **Mi-avril**, « **Le Printemps du livre** » à Grenoble

Mai

- **Mi-mai**, **Les Arts du récit** en Isère
- **Mi-mai**, **La nuit des musées** partout en France
- **Fin mai**, « **Festival du premier roman** » à Chambéry

Juin

- **Fin juin**, « **Fort en son** » à Grenoble : festival de fanfares
- **Tout le mois**, « **Festival Cir'cule** » à Chambéry : festival Lafi-Bala (biennuel)
- **Mi-juin**, **Festival international du film d'animation** à Annecy
- **Fin Juin**, **Festival de courts-métrages « Narkolepsy »** à Grenoble

Juillet

- **Fin juillet**, « **Cabaret frappé** » à Grenoble : festival musical
- **Mi-juillet**, « **Musilac** » à Aix-les-bains : festival musical
- **Tout le mois**, **Les Estivales du Château** en Savoie

Août

- **Début août**, **Fête du lac d'Annecy** à Annecy
- **Mi-août**, « **Annecy classic festival** » à Annecy

LE CHOC CULTUREL

Vous avez quitté votre pays, votre famille et vos amis pour vivre une nouvelle expérience dans un pays étranger. Bien que vous soyez préparé à ce séjour et que vous vous soyez renseigné sur la culture française et la vie en France avant de partir, vous pouvez ressentir un « choc culturel » plus ou moins important et le mal du pays.

Il est tout à fait normal que, dans les premiers temps, vous vous sentiez un peu perdu, désorienté voire même surpris par votre nouvel environnement. Ces émotions s'inscrivent dans votre processus d'adaptation.

Pour une adaptation culturelle efficace, gardez l'esprit ouvert et le sens de l'humour. Soyez également prêt à accepter l'échec et n'ayez pas peur de communiquer. La curiosité, la tolérance envers les différences, le respect des autres et l'estime de soi sont des attitudes qui faciliteront votre intégration.

Si votre mal-être persiste, vous pouvez contacter l'équipe du Centre de Santé de l'*Université Grenoble Alpes* qui met en place différents groupes de soutien (affirmation de soi, gestion du stress, groupe de parole et de lien). Vous pouvez aussi solliciter les assistantes sociales qui aident les étudiants dans leur vie universitaire et personnelle, en leur permettant de surmonter des situations difficiles.

Assistants sociaux : 04 56 52 88 30
Conseil psychologique : 04 76 82 40 70

Centre de Santé du Domaine universitaire
180 rue de la Piscine
Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères / Gières
Ouverture : de 8h à 17h le lundi, mercredi, jeudi et vendredi ; de 9h à 17h le mardi

Centre de Santé du centre-ville
5 rue d'Arsonval 38000 Grenoble
Ouverture : de 8h30 à 17h le lundi, mercredi et jeudi
de 9h30 à 17h le mardi et de 8h30 à 16h le vendredi

<http://sante.univ-grenoble-alpes.fr>



LEXIQUE DES ACRONYMES

Les français aiment beaucoup utiliser des acronymes (à l'écrit comme à l'oral), ce qui peut être très déroutant pour les étrangers, même si votre niveau de français est bon !

A

AFIJ : Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés

ANRT : Association Nationale de la Recherche et de la Technologie

B

BU : Bibliothèque Universitaire

C

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CHRU : Centre Hospitalier Régional Universitaire

CIFRE : Conventions Industrielles de Formation par la Recherche

CLOUS : Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires

CM : Cours Magistral

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CUF : Centre Universitaire d'études Françaises

D

DALF : Diplôme Approfondi de Langue Française

DELF : Diplôme d'Études en Langue Française

E

ECTS : European Credit Transfer System

EEE : Espace Économique Européen

EMBL : European Molecular Biology Laboratory

ESRF : European Synchrotron Radiation Facility

EVE : Espace Vie étudiante

F

FLE : Français Langue Étrangère

G

GEG : Gaz Électricité de Grenoble

GUC : Grenoble Université Club

GUIDE : Guichet Unique d'Information des Étudiants

H

HDR : Habilitation à Diriger les Recherches

I

IEP : Institut d'Études Politiques

ILL : Institut Laue Langevin

INP : Institut National Polytechnique de Grenoble

INRIA : Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

ISSO : International Students and Scholars Office

IVG : interruption Volontaire de Grossesse

L

LMD : Licence, Master, Doctorat

LMDE : La Mutuelle Des Etudiants

O

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OMS : Office Municipal des Sports

R

RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens

RH : Ressources Humaines

RIB : Relevé d'Identité Bancaire

RU : Restaurant Universitaire

S

SAH : Service Accueil Handicap

SIBRA : Société Intercommunale des Bus de la Région Annécienne

SICD : Services Inter-établissements de Coopération Documentaire

SMERRA : Société Mutualiste des Étudiants de la Région Rhône-Alpes

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer

SIUAPS : Service Inter-Universitaire des Activités Physiques et Sportives

STAC : Service des Transports de l'Agglomération Chambérienne

SUAPS : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

SUMPPS : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

T

TAG : Transport de l'Agglomération Grenobloise

TEF : Test d'Évaluation de Français

TCF : Test de Connaissance du Français

TD : Travail Dirigé

TGV : Train Grande Vitesse

TP : Travaux Pratiques

U

UE : Union Européenne
UFR : Unité de Formation et de Recherche
UJF : Université Joseph Fourier
UMR : Unité Mixte de Recherche
UPMF : Université Pierre-Mendès-France
U3 : Université Stendhal

V

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine
VLS-TS : Visa Long Séjour valant Titre de Séjour

